

ENSEMBLE,

NOUS SOMMES PLUS QU'UNE BANQUE !

CRÉDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

RAPPORT FINANCIER 2017

.....

Crédit  Mutuel

Maine-Anjou, Basse-Normandie

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION	P.2
Éléments financiers relatifs aux comptes	P.2
Activités et résultats	P.5
Fonds propres et exposition aux risques	P.11
Bilan et perspectives	P.21
Liste des mandats	P.22
COMPTES CONSOLIDÉS IFRS	P.30
Bilan au 31 décembre 2017	P.30
Compte de résultat au 31 décembre 2017	P.31
Flux de trésorerie nette	P.32
Variation des capitaux propres	P.33
Annexe au bilan et au compte de résultat	P.34
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	P.92

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les entités du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie font partie intégrante du périmètre de consolidation nationale du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci de plus grande transparence et de meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES DU GROUPE CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

■ LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est composé des entités suivantes :

	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité exercée
Volney Développement	90,0 %	90,0 %	I.G	Société de capital risque
ACMAN	100,0 %	100,0 %	I.G	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0 %	100,0 %	I.G	Société de portage foncier
Zephyr FCT	50,0 %	50,0 %	M.E.E.	Fonds Commun de Titrisation de créances à l'habitat
Volney Habitat	100 %	100 %	I.G	Société d'investissement immobilier
HELLOASSO	69,98 %	69,98 %	I.G	Solutions de paiements pour les associations

■ EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2017 du Groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie a été marqué par les événements suivants :

Offre Publique de Retrait des Titres CIC

Le 6 juin 2017, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et Mutuelles Investissement, société détenue à hauteur de 90% par la BFCM et à hauteur de 10% par les Assurances du Crédit Mutuel Vie, ont annoncé leur intention de déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur les actions du CIC.

Soutenu à l'unanimité par le Conseil d'Administration du CIC fin Juin 2017, ce projet d'offre a visé l'ensemble des actions CIC non encore détenues, directement ou indirectement par la BFCM, soit 6,86% du capital du CIC.

Le prix proposé de 390,00 euros par action, a fait ressortir une prime de 78,10% sur le cours de bourse du 2 juin 2017 et une prime de 91,6% sur la moyenne sur les 3 derniers mois.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, détentrice de 256.186 actions CIC acquises pour 32,5 M€, a participé à cette opération ouverte du 20/07/2017 au 02/08/2017 et a ainsi dégagé une plus-value de cession de 67,4 M€.

Acquisition de la SAS HELLOASSO

HELLOASSO est la première plateforme de financement participatif dédiée aux associations. Elle se consacre principalement au financement de projets associatifs sous forme de dons. Le site offre la possibilité aux associations de créer des campagnes de collectes et de gérer, directement en ligne, les adhésions des membres et les ventes de billetteries pour des événements qu'elles organisent.

Au 30 novembre 2017, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'est porté acquéreur de 69,98% des titres de la SAS HELLOASSO et en possède désormais le contrôle exclusif. En complément de cette transaction, il s'est engagé à verser une avance en compte courant de 4.941.176 €, libérée pour moitié sur l'exercice 2017.

La SAS HELLOASSO est consolidée par Intégration Globale dans les comptes consolidés 2017.

Détermination de provisions sectorielles

La démarche de provisionnement Filières mise en œuvre au sein du Groupe s'inscrit dans le prolongement de constats tant externes qu'internes. Elle est notamment liée à :

- l'incidence probable d'évolutions macro-économiques aux niveaux national et régional sur l'activité Crédits Professionnels ;
- l'exposition du Groupe sur ces marchés professionnels au travers de ses agences « Entreprises ».

Les constats externes portent, d'une part, sur la faiblesse de la conjoncture économique globale française et européenne, et, d'autre part, sur les alertes circonstanciées issues des analyses réalisées par la Banque de France des Pays de la Loire et par des sociétés privées. L'analyse des informations et des portefeuilles de l'établissement conduit à formuler les constats ci-après sur les différentes filières concernées par ces provisions.

➤ Secteur du bâtiment :

Au plan national, le logement neuf constitue encore une fois le principal moteur de cette activité, la production associée s'affichant en progression de 12,8%, en ligne avec celle du nombre de logements commencés (+11,8%) qui atteint près de 410.000 unités. Par ailleurs, après plusieurs années de repli, le non résidentiel neuf retrouve enfin de la vigueur, avec une activité en hausse de 3,7%. Tous les segments de ce marché participent à ce mouvement, hormis les locaux agricoles et les bâtiments administratifs.

Malgré ces bonnes nouvelles, il faut souligner que, faute de redressement des prix, les marges des entreprises restent très faibles, ce qui ne leur permet guère de se reconstituer, après huit ans d'une lourde crise.

Par ailleurs, les contraintes budgétaires annoncées au niveau des Collectivités Locales, notamment dans les territoires ruraux moins attractifs en terme immobilier, sont de nature à limiter la reprise sur le territoire MABN.

L'ensemble de ces points nous conduit à maintenir une ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2017 avec un coefficient d'aggravation pour le taux de défaut.

➤ Secteur agricole :

Des données macro-économiques en amélioration sur 2017 avec des éléments d'analyse différents d'une filière à l'autre :

- sur la filière « Lait », les prix se sont stabilisés après une remontée sur le second semestre 2017. La production en France et en Allemagne est en recul, contrairement aux pays du Nord et de l'Est de l'Europe. La pénurie observée sur le beurre pourrait constituer une opportunité de reprise ;

- sur la Filière « Viande bovine », les prix sont toujours sous pression à cause notamment de la réduction des cheptels laitiers et de la consommation de viande qui a tendance à se réduire ;
- sur la Filière « Volaille », le marché semble toujours porteur, même si la France peine à l'export de la viande découpée. La filière « Poulets de Loué » progresse en chiffre d'affaires en pariant sur le bio. Les sollicitations, par les grands acteurs de la filière, en financements d'ateliers de poules pondeuses « hors cages » sont aujourd'hui nombreuses sur le territoire ;
- sur la Filière « Porc », les cours ont été bien orientés sur les 3 premiers trimestres 2017 en raison notamment de la demande chinoise. Nous notons actuellement un repli des cours qui pourrait être de nature à remettre en cause les investissements nécessaires sur la Filière du fait notamment du vieillissement des installations ;
- sur la Filière « Céréalière » et les « Fourrages », les rendements 2017 sont meilleurs que l'an dernier en France. Néanmoins, la très grosse production russe tire les prix vers le bas. Le fourrage est globalement de qualité avec un point d'attention à porter sur une insuffisance en Sarthe et dans l'est de l'Orne, de nombreuses parcelles souffrant d'un déficit hydrique.

Ces situations nous incitent à maintenir le dispositif de calcul des provisions sectorielles à fin 2017 avec l'application d'un coefficient de calibrage tenant compte de l'accroissement des dépôts de bilan constatés sur nos clients.

➤ Secteur de l'immobilier commercial (SCI) :

Pour rappel, ce secteur, proposé en terme d'éligibilité aux provisions sectorielles fin 2016, concerne des SCI portant des murs commerciaux situés dans des villes de moins de 50 000 habitants. Les constats macro-économiques de 2016 restent toujours valables avec notamment le plan gouvernemental de revitalisation des villes moyennes prévu en 2018. Ce secteur demeure ainsi un contributeur à la provision sectorielle.

Les constats internes s'appuient sur l'analyse des portefeuilles clientèle du Groupe qui relèvent des secteurs concernés. Un filtrage des dossiers les plus sensibles a été opéré, éliminant les montants d'exposition peu significatifs et ne conservant que les trois derniers niveaux de notations les plus bas des encours sains, pour déterminer un montant exposé final soumis à provision sectorielle. Celle-ci tient compte d'une réfaction au titre de la provision collective, déterminée sur l'ensemble des concours affectés de l'échelon de notation le plus bas des créances saines.

L'analyse de l'ensemble des filières sous revue permet de constater une dotation nette de 1,92 M€ au titre de l'exercice 2017 pour un total provisionné de 10,98 M€. Ces provisions sont comptabilisées en soustractif d'actif et ne sont pas déduites fiscalement.

Provision collective sur les prêts et créances

Cette provision est constituée sur des encours affectés de la note la plus basse avant mise en défaut (E+) dans le dispositif de notation. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat. Elle n'est pas déductible fiscalement. L'ensemble des paramètres statistiques applicables aux dossiers concernés fixe le montant de la provision collective à 8,25 M€ au 31 décembre 2017 après une dotation nette de 1,52 M€.

▪ **CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE**

Il n'y a pas eu publication de disposition réglementaire mise en application au cours de l'exercice ayant entraîné un changement de mode de comptabilisation ayant un impact sur les résultats du Groupe.

▪ **EVENEMENT SURVENU APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE** : néant.

ACTIVITES ET RESULTATS

L'activité commerciale

Dans la continuité des deux derniers exercices, l'activité commerciale 2017 du Groupe a été soutenue tant au niveau de la production de crédits qu'au niveau des services bancaires et des assurances. Dans un contexte global de très forte demande de crédits permise par le très faible niveau des taux résultant d'une politique toujours très accommodante de la Banque Centrale Européenne, le Groupe a battu son record de production de crédits accordés à 2.361 M€. Les rencontres avec nos sociétaires ont permis à la fois la préservation et l'amélioration de notre fonds de commerce. Ce travail technique et commercial donne toute sa valeur au modèle de banque de la relation client en proximité de son territoire. Ces rendez-vous ont également conduit à la conquête de nouveaux clients à hauteur des objectifs du plan à moyen terme, soit 30.000 entrants par an, préservant ainsi le fonds de commerce du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Le nombre de clients atteint 663.122, soit une augmentation nette de 4.046 en 2017.

L'épargne

L'année 2017 aura été marquée par une forte rotation de la structure des dépôts. Tous supports confondus, l'encours global d'épargne bancaire progresse de 145 M€ hors comptes courants, soit une variation de +2,05%. Corrigée de l'effet de la capitalisation des intérêts annuels, la collecte atteint 68,5 M€. Les principales variations se décomposent comme suit :

2017	Variation encours (M€)	Variation % total
Epargne bancaire	145	2,1%
dont Livrets	283	8,4%
dont Epargne logement	167	8,9%
dont Epargne à terme	-277	-24,8%
Comptes de chèques	244	12,5%
TOTAL	389	4,3%

La collecte d'épargne bancaire a poursuivi sa progression au cours de l'exercice 2017 et les échéances importantes sur le compartiment Epargne à Terme en ont modifié la structure globale. L'encours de l'Epargne à Terme diminue de -277 M€ à 839 M€ alors que l'encours des livrets progresse dans le même temps de +283 M€, malgré une stabilité de leur taux de rémunération. L'encours des comptes chèques augmente également fortement de +12,5%. Cette progression concerne les comptes courants des particuliers, et plus fortement ceux des entreprises et des professionnels.

Après une baisse en 2016, l'épargne financière progresse de +17 M€, soit +2,4%. Cette progression a été principalement portée par la commercialisation de fonds à formule (+26 M€) et par l'épargne salariale (+5M €). L'encours des Titres émis par le Groupe et l'encours des OPCVM sont en repli respectivement de -13 M€ et -2 M€.

L'épargne assurance collecte 76 M€. L'activité a été principalement marquée par le recul de l'assurance vie en euro (-55 M€) et la forte collecte sur les multi-supports (+127 M€). Après capitalisation, l'encours d'épargne assurance atteint 3.980 M€, en progression de +3,62% sur l'exercice.

Les crédits

Avec une production globale de 2.361 M€ de crédits, l'année 2017 marque un nouveau record après l'année 2016, précédent record. En synthèse les chiffres de production et les encours à la clôture de l'exercice sont résumés dans le tableau ci-après :

	Production 2017	Variation Prod N-1	Encours 2017	Variation encours N-1
Crédits à la Consommation	307	-0,65%	520	0,58%
Crédits à l'habitat	1 438	14,13%	6 723	5,74%
Crédits aux pro et Entreprises	408	0,00%	1 534	1,32%
Crédits aux collectivités	33	22,22%	314	-0,32%
Crédit à l'agriculture	175	15,13%	692	4,37%

Avec une production de crédits à la consommation stable, les encours progressent de 0,58%.

La production de crédits à l'habitat atteint un nouveau record avec 1.438 M€, production nettement supérieure à l'exercice précédent. 2017 confirme ainsi la position du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie en tant que premier financeur des projets de ses sociétaires clients. Les concours aux entreprises et aux professionnels restent stables grâce à une production dynamique soutenant les projets d'investissements de nos sociétaires clients. La production de crédits aux collectivités reste stable.

Dans un marché difficile, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie continue d'accompagner ses sociétaires clients agriculteurs avec une production de 175 M€, en progression de 15,13% par rapport à l'exercice précédent.

Assurance IARD

Toutes branches confondues, le stock de contrats IARD progresse de 10.572 unités à 440.256 contrats. Trois segments sont orientés positivement à savoir l'Auto, l'Habitat et la Prévoyance ; le stock de contrats Santé étant en baisse pour la deuxième année consécutive. La branche Auto poursuit sa très belle dynamique avec la plus forte progression annuelle soit 6.332 contrats supplémentaires, alors qu'elle avait déjà progressé de 6.093 unités en 2016. La branche MRH enregistre la seconde meilleure performance annuelle avec 4.005 unités supplémentaires. La Prévoyance poursuit elle aussi sa progression avec 1.396 contrats supplémentaires (vs 1.104 en 2016). La branche Santé est donc le seul segment qui recule en portefeuille et ce pour la deuxième année consécutive. Elle perd 1.161 contrats, ce qui est toutefois nettement moins qu'en 2016 où elle reculait de 3.334 unités.

Dans un contexte de concurrence exacerbée et difficile pour le secteur bancaire avec une courbe de taux bas et peu pentue, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a su conserver une dynamique commerciale positive en s'appuyant sur sa proximité et la connaissance de son fonds de commerce. Il consolide ainsi sa position de premier financeur de l'économie de son territoire et des projets de ses sociétaires clients. Ces résultats montrent une nouvelle fois la solidité et la pérennité du modèle mutualiste, au travers d'une utilité forte au service de nos territoires et de leurs économies. Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie continuera à s'appuyer sur ces valeurs pour la réussite de ses ambitions.

■ ANALYSE DU BILAN

En Millions €	31.12.2017	31.12.2016	Montant	Variation %
Actif				
Caisses, Banques centrales	89	85	4	4,1%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	4	0	-12,6%
Instruments dérivés de couverture	84	116	-32	-28,3%
Actifs financiers disponibles à la vente	2 526	2 608	-82	-3,2%
Prêts et Créances sur établissements de crédit	1 902	1 998	-96	-4,8%
Prêts et Créances sur la clientèle	10 132	9 745	387	4,0%
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	6	11	-5	-40,4%
Compte de régularisation	266	255	11	4,3%
Immobilisations	47	44	3	6,8%
Ecart d'acquisition	13	0	13	NA
TOTAL actif	15 069	14 866	203	1,4%
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4	4	0	-9,5%
Instruments dérivés de couverture	36	63	-27	-43,2%
Dettes envers les établissements de crédit	1 254	1 571	-317	-20,2%
Dettes envers la clientèle	9 325	8 938	387	4,3%
Dettes représentées par un titre	1 608	1 605	3	0,2%
Comptes de régularisation	356	320	36	11,5%
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	0	0%
Provisions pour risques et charges	29	28	1	3,6%
Capitaux propres	2 457	2 337	120	5,1%
TOTAL passif	15 069	14 866	203	1,4%

L'accroissement du total de bilan de 1,37% à 15 069 M€ s'analyse comme suit :

A l'actif :

Les emplois de trésorerie progressent de plus de 3 M€ à 89 M€.

Le poste des « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » diminue de -0,5 M€ sous l'effet des opérations sur dérivés, en particulier des opérations de caps négociées afin de couvrir les portefeuilles clientèles de crédits à taux variables plafonnés. Compte tenu de la variation asymétrique entre les instruments de couverture et les éléments couverts, l'efficacité de la couverture ne peut être démontrée dans l'intervalle requis par les normes. Ces opérations sont donc comptabilisées en juste valeur.

Les opérations comptabilisées à la juste valeur par résultat se décomposent de la façon suivante : à l'actif, il n'y a plus d'opération en juste valeur sur option, seulement des positions sur dérivés en juste valeur. Le passif ne comprend que des positions de « passif » sur dérivés. Le détail par stratégie se ventile dans les postes ci-après :

En Millions €	2017	2016	Variation	Variation %
Swap de couverture obligations	7,08	7,81	-0,73	-9%
Actif	3,55	3,91		
Passif	3,54	3,91		
Portefeuille de Caps	0,12	0,22	-0,10	-46%
Actif	0,12	0,22		
Passif	0,00	0,00		
Change à terme	0,03	0,10	-0,07	-69%
Actif	0,03	0,10		
Passif	0,00	0,00		
JVR Actifs	3,70	4,23	-0,53	-13%
JVR Passifs	3,54	3,91	-0,37	-9%

Les postes des « Instruments de dérivés de couverture » actif et passif enregistrent les justes valeurs des dérivés réalisés dans le cadre de la gestion globale de taux d'intérêt du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Ces opérations sont comptabilisées selon la méthode dite du « carved out » qui consiste à affecter les dérivés à une partie des éléments du bilan. En l'occurrence, les swaps emprunteurs du taux fixe sont affectés à une partie des encours de crédits à la clientèle et les swaps prêteurs de l'inflation (assimilé à un taux fixe en gestion de bilan) sont associés à une partie des positions sur livrets. Enfin, les swaps réalisés en couverture des titres émis sont affectés au poste des « Dettes représentées par un titre ». Les dérivés sont alors considérés comme réalisant une couverture en juste valeur des positions associées. Les tests de contrôle d'efficacité de la couverture sont réalisés dès l'origine de façon prospective, et réévalués à chaque arrêté de manière rétrospective.

En 2017 l'évolution des postes est la suivante :

	2017	2016	Variation	Variation %
Swaps/titres émis	63	92	-29	-32%
Swaps/titres acquis	-18	-28	10	-36%
Swaps clientèle et inflation	3	-10	13	-130%
Position nette actif/passif	48	54	-6	-11%

Les swaps sur titres émis (émissions CRH) sont prêteurs du taux fixe. Ils profitent du contexte de taux bas qui a prévalu tout au long de l'exercice. A l'inverse les swaps liés aux passifs clientèle sont emprunteurs du taux fixe.

Le volume des actifs financiers disponibles à la vente atteint 2 526 M€, soit en baisse de 82 M€. Le poste se ventile de la façon suivante :

	2017	2016	Variation	Variation %
Titres DALV	1 180	1 223	-43	-4%
Participations	23	22	1	8%
Parts dans les entreprises liées	1 323	1 363	-40	-3%
TOTAL actifs disponibles	2 526	2 608	-82	-3%

Le tableau des variations se décompose comme suit :

	2016	Dépréciations durables	Acquisitions	Remboursements Cessions	Variations Juste Valeur	2017
Titres DALV	1 223		3 523	3 561	-6	1 180
Participations	22		2	-8	7	23
Parts dans les entreprises liées	1 363		0	-100	60	1 323

Le stock d'instruments de dette Disponibles à la Vente est relativement stable à 542 M€, en légère diminution de 6 M€. L'encours des participations croît suite aux acquisitions nettes de cessions réalisées par Volney

Développement à hauteur de 0,7 M€. Enfin, la cession des titres CIC justifie la variation de l'encours des Parts dans les entreprises liées.

La variation de juste valeur des parts dans les entreprises liées s'explique, notamment, par les lignes suivantes :

GACM SA	17
ACM Iard	-3
BFCM	18
Euro Information	8
TOTAL Variation	40

Les « Prêts et créances sur établissements de crédit » diminuent de 96 M€. L'essentiel de cette variation est justifié par la forte diminution du solde des comptes courants ouverts chez les correspondants du Groupe à hauteur de -63 M€, par un niveau de centralisation de l'épargne réglementée à la Caisse des dépôts et Consignations qui progresse de +55 M€ et enfin par la réduction de l'encours des prises en pension de titres de -100 M€.

Les « Créances à la clientèle » progressent de 387 M€ à 10 132 M€ soit une augmentation de 4%. Les variations les plus significatives concernent les crédits à l'habitat dont l'encours progresse de +360 M€, les crédits accordés aux entreprises qui augmentent de +45 M€ et les crédits à la consommation qui diminuent de -1 M€. Le poste comprend également un ajustement de -14 M€ de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et de -3 M€ des provisions E+ et sectorielles, comptabilisées en soustractif d'actif.

Le poste des « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » s'inscrit en repli de -4 M€ à 6 M€. Cette variation s'explique principalement par l'amortissement des lignes du portefeuille de distribution.

Au passif :

Le poste des « Dettes envers les établissements de crédit » recule de -317 M€ à 1 254 M€. Les principales variations concernent la mise en pensions livrées de titres pour +30 M€ et les emprunts interbancaires pour -347 M€.

Le poste « Dettes envers la clientèle » progresse de 387 M€ à 9 325 M€, soit +4%, porté par l'effort de collecte d'épargne déployé tout au long de l'année sous l'effet principal de la collecte d'épargne réglementée et centralisée à hauteur de +435 M€ et des comptes courants pour +232 M€, les comptes à terme accusant pour leur part une baisse de -280 M€ du fait de l'arrivée à échéance d'un gros volume au cours du premier trimestre de l'exercice.

Le poste « Dettes représentées par un titre » est relativement stable à 1 608 M€.

Enfin la variation de situation nette se détaille de la façon suivante :

En Millions €	31.12.2016	Affectation	Dividendes	Augmentation de capital	Diminution de capital	Variation de Juste Valeur	Autres	Résultat	31.12.2017
Réserves consolidées	1 022,3	69,3	-3				-10,6		1 078,0
Primes d'émission	9,6								9,6
Gains ou Pertes Latents	960,1					-2,1			958,0
Capital	275,9			23,6	-26,8		-0,1		272,6
Résultat	69,3	-69,3						138,7	138,7
TOTAL Situation Nette	2 337,2	0,0	-3	23,6	-26,8	-2,1	-10,7	138,7	2 456,9

La situation nette du Groupe progresse principalement avec le résultat de l'exercice de 138,7 M€. Les variations de juste valeur s'inscrivent à +72 M€ et sont compensées par le recyclage des plus-values latentes à hauteur de -73 M€. Les dividendes distribués, la variation nette de capital et l'impact en réserves de l'opération HELLOASSO expliquent pour leur part une variation de la situation nette de -17 M€.

■ LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

En Millions €	31.12.2017	31.12.2016	Variation	
			Montant	%
Marge d'intérêts	147	130	17	13,1%
Commissions Nettes	115	109	6	6,2%
Gains ou Pertes sur portefeuille à la JV par résultat	-3	-2	-1	54,0%
Gains ou Pertes nets sur actifs financiers DALV	109	39	70	176,6%
Résultat des autres activités	1	1	0	-10,0%
PRODUIT NET BANCAIRE	370	277	92	33,2%
Charges Générales d'exploitation	-181	-180	-1	0,6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	188	97	91	93,8%
Coût du Risque	-9	-6	-3	42,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	179	91	88	97,3%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	180	91	89	97,5%
Impôt sur le résultat	-41	-22	-19	88,9%
RESULTAT NET TOTAL IFRS	139	69	70	100,2%
Résultat consolidé - Minoritaires	1	0	1	220,2%
RESULTAT NET	138	69	69	100,0%

A 370 M€, le produit net bancaire progresse de 33% :

- la marge d'intérêts est en progression de 17 M€ soit +13%, cette variation se décomposant en +4 M€ de produits nets avec les établissements de crédit, +2 M€ de revenus des portefeuilles titres, -13 M€ de produits nets des activités avec la clientèle, une baisse des charges sur Titres émis de +5 M€ et +19 M€ de produits des opérations de couverture ;
- les commissions nettes progressent fortement de +6 M€, soit +6,2%, à 115 M€ ;
- les gains ou pertes sur les portefeuilles en juste valeur varient de -1 M€ et concernent exclusivement des positions sur dérivés ;
- les gains et pertes sur actifs disponibles à la vente s'élèvent à 109 M€, montant formé de 35 M€ de dividendes reçus des titres de participation et filiales du Groupe et de 74 M€ de plus-values nettes de cession, dont 67 M€ de plus-value de cession sur les titres CIC (cf. § événements significatifs) ;
- le résultat des autres activités de +1 M€ complète la justification du PNB.

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 0,6% à -181 M€, soit un accroissement de -1 M€ qui peut se décomposer en -1,6 M€ sur le poste des charges de personnel et +0,6 M€ sur les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 49,09% contre 65,01% en 2016.

Compte tenu des éléments précités, le résultat brut d'exploitation est en forte progression de +91 M€ à 188 M€ par rapport à l'année précédente.

Le coût du risque, relativement stable, se décompose ainsi :

En Millions €	déc-17	déc-16	Variation en montant	Variation
Provisions sur base individuelle	-4,7	-5,9	1,2	-20,3%
Provisions sectorielles	-1,9	-1,5	-0,4	22,5%
Actualisation des provisions	-0,6	-0,4	-0,2	60,8%
Provisions sur base collective	-1,5	1,5	-3,0	-199,9%
Autres	0,0	0,2	-0,2	-70,3%
TOTAL risques	-8,7	-6,1	-2,6	42,1%

La provision collective constituée sur les clients notés E+ (note la plus basse avant le classement en défaut dans le dispositif de notation du Groupe CM-CIC) a fait l'objet d'une dotation de -1,5 M€. Une dotation de -1,9 M€ a été également comptabilisée au titre des provisions sectorielles (voir § « événements significatifs »).

Compte tenu d'une charge d'impôt de -41 M€, le résultat net IFRS 2017 ressort à 138 M€, en forte progression de 100%.

En application des dispositions de l'article R511-16-1 du Code Monétaire et Financier, le rendement des actifs s'établit à 0,92%.

▪ RECAPITULATIF DES RESULTATS IFRS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS

En Milliers €

2012	2013	2014	2015	2016
66 157	84 904	88 913	81 562	69 131

▪ CONTRIBUTION DES FILIALES

Les sociétés du périmètre de consolidation contribuent au résultat Part du Groupe de la façon suivante :

En Millions €	2017	2016	Variation
Groupe bancaire	139,21	67,78	105%
Volney Développement	-0,97	1,21	NS
Volney Habitat	0,00		NS
Volney Bocage	-0,16	-0,06	NS
HELLOASSO	-0,04		NS
Acman	0,19	0,20	NS
TOTAL	138,23	69,13	100%

La contribution du FCT Zéphyr est absolument nulle par construction, le véhicule n'ayant pas vocation à dégager de résultat. Toutes les autres sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale

▪ CAPITAUX PROPRES

Les caisses locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limitée dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu, d'une part par ses caisses locales et d'autre part par ses administrateurs.

FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

▪ FONDS PROPRES

En application des dispositions du règlement n°2000-03 du CRBF, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

Le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est identique à celui retenu pour les comptes consolidés du Groupe. Seule la méthode de consolidation change pour les entreprises d'assurances et les entités du secteur non financier, consolidées comptablement par intégration globale et prudemment par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir le risque de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base de catégorie 1, des fonds propres additionnels de catégorie 1, des fonds propres de catégorie 2 et des déductions réglementaires (en particulier, participations dans les entités du secteur financier).

Depuis le 1er janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitements pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie respecte l'ensemble des ratios réglementaires auquel il est soumis.

En Millions €	Bâle I		Bâle III	
	2017	2016	2017	2016
Fonds propres Prudentiels	1 194	1 095	1 169	1 079
Risques pondérés	8 295	8 207	4 698	4 627
Ratios	14,39%	13,34%	24,87%	23,33%

▪ POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le Groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

Risque de crédit

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du Groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du Groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le Groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Elle bénéficie d'outils internes dont, notamment, un système de notation des contreparties, et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du Groupe toutes les informations traitées.

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par le Conseil d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du Groupe.

Arriérés de paiement

31.12.2017	Arriérés de paiement					VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés
	en K€	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres						100	100	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	1 094	1 094	0
Admin. publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Institutions non établissements de crédit	0	0	0	0	0	1 094	1 094	0
Grandes entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de détail	0		0		0	0	0	0
Prêts et avances	71 416	373	2 501	7	74 297	107 595	181 892	0
Admin. publiques	7 465	0	287	0	7 752	485	8 237	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Institutions non établissements de crédit	0	0	36	0	36	425	461	0
Grandes entreprises	50 824	302	2 041	7	53 174	77 621	130 795	0
Clientèle de détail	13 127	71	137	0	13 335	29 064	42 399	0
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	71 416	373	2 501	7	74 297	108 789	183 086	0

■ RELEVES DE LA REPARTITION GLOBALE DES ENGAGEMENTS PAR CONTREPARTIE

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant, notamment, la production et la ventilation des crédits, ainsi qu'une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, à travers divers comités et lors des Conseils d'Administration.

■ ELEMENTS D'INFORMATION SUR LA GESTION DU RISQUE

Un système de cotation national déployé par tous les groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle II, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

Traitement des encours de la Banque de détail

Un traitement non centralisé des dossiers

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses Locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé afin de maintenir,

autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Elle permet aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossier et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle II.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses. Les outils intègrent également la notion de contagion; ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées ; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2017	31.12.2016
Prêts et créances (hors pensions)		
Etablissements de crédit	1 801 909	1 798 028
Clientèle	10 135 193	9 735 748
Exposition brute	11 937 102	11 533 776
Dépréciations	-114 691	-116 608
Etablissements de crédit	0	0
Clientèle	-114 691	-116 608
Exposition nette	11 822 411	11 417 168

	31.12.2017	31.12.2016
Répartition des crédits par type de clientèle		
Administrations et banques centrales	13,5%	13,4%
Etablissements (institutions)	10,8%	11,7%
Entreprises (corporate)	6,3%	6,4%
Clientèle de détail (retail)	69,4%	68,5%

	31.12.2017	31.12.2016
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	98%	92%
Europe hors France	2%	8%
Autres pays	0%	0%

	31.12.2017	31.12.2016
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement	203 055	200 009
Dépréciation individuelle	-95 460	-100 817
Provision collective des créances	-19 231	-15 791
Taux de couverture global	56,5%	58,3%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	47,0%	50,4%

Traitement de l'activité d'investissement pour compte propre

S'agissant des activités d'investissement, les équipes de la Direction Financière du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gèrent 5 portefeuilles distincts.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit la politique globale de gestion du risque de liquidité et l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ses décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

▪ RISQUES DE GESTION DE BILAN

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui figurent dans un "référentiel de gestion de bilan Groupe" harmonisé au sein du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectifs prioritaires l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

▪ RISQUE DE LIQUIDITE

Comme tous les établissements de crédit, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Au sein du Groupe, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière. La politique globale du risque de liquidité est positionnée au niveau du Comité Stratégique.

Pour se refinancer le Groupe dispose de plusieurs sources :

- 1- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A à long terme ;
- 2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse Normandie et limitée à 1 500 M€ pour le financement de son portefeuille titres ;
- 3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH ;
- 4- un encours de 661 M€ de titres éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31.12.2017.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable du Service Trésorerie et Gestion Financière de procéder à des opérations de couvertures ;
- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

La marge transformée supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan :

- les marges dégagées sur les portefeuilles ;
- la liquidité du Groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2017 s'élevait à 2 167 M€ contre 2 414 M€, hors opération Zéphyr, soit en diminution de 247 M€.

Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel est exercé pour :

- le Liquidity Coverage Ratio : au 31 décembre 2017, il atteint 121,82% ;
- le Net Stability Funding Ratio : au 31 décembre 2017, il est calculé à 106,62%.

<i>Tableau des maturités pour le risque de liquidité</i>								
Ventilation des maturités pour le risque de liquidité	31.12.2017							
Maturités résiduelles contractuelles en K€	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	TOTAL
Actif								
Caisse – Banque Centrale	89 047							89 047
Dépôts à vue Etablissements de Crédit	234 695							234 695
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	4	4	33		3 655			3 696
Actifs fin. disponibles à la vente			13 658	277 116	326 396	80 678	1 830 284	2 528 132
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	563 385	331 064	886 061	1 167 033	2 416 962	6 422 899		11 787 404
Placements détenus jusqu'à leur échéance				615		5 773		6 388
Passif								
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	1				3 537			3 538
Passifs fin. évalués au coût amorti	6 695 385	442 110	919 369	934 520	1 899 089	1 234 644	49 994	12 175 111

▪ GESTION DU RISQUE GLOBAL DE TAUX D'INTERET

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie dispose d'une cellule ALM dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Elle applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein d'un comité exécutif trimestriel dédié à l'ALM et présentées pour validation en Comité des Risques, puis en Conseil d'Administration.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier. Ce système comprend des limites fixées au niveau national :

- limite de sensibilité au PNB : une limite de sensibilité du PNB à deux ans, incluant la production nouvelle a été mise en place. Cette limite, suivie annuellement, a été fixée en 2017 à +/- 6 % sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/- 1 % sur les taux variables, +/- 0,5 % sur les taux réglementés) ;
- limite sur la valeur instantanée de l'établissement : elle est évaluée par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme. La valeur actuelle nette (VAN) de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation CRD IV, transposée pour cet aspect dans l'arrêté du 3 novembre 2014, la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20 % des fonds propres. La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marché, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que le remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle.

Au 31 décembre 2017, la sensibilité de la VAN à une hausse des taux de 200 pb est de -71M€ et de -17M€ en cas de baisse des taux de 200 pb.

▪ GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Disposant de fonds propres excédentaires, dont une partie n'est pas mobilisée par la banque de détail et ses participations, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au niveau du Groupe, développe des activités d'investissement pour compte propre pouvant générer un risque de marché. Cela répond à la volonté d'optimiser les résultats du Groupe en profitant de l'expertise acquise depuis de nombreuses années et de maintenir la présence de sa signature sur les marchés.

Au travers de ses activités, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ne gère pas de portefeuille de négociation au sens strict du terme et n'est donc pas soumis aux déclarations réglementaires liées aux risques de marché.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gère 5 portefeuilles d'investissement distincts :

Portefeuille de Capitalisation Long Terme

Ce portefeuille a pour objectif de rechercher sur un horizon de moyen-long terme une rentabilité annuelle absolue de l'ordre de 4% à 6% de l'actif risqué en limitant son exposition en termes de consommation de fonds propres réglementaires à hauteur de 60 M€.

Il est constitué principalement de fonds (de type OPCVM ou fonds de plateforme alternative) pouvant poursuivre soit des stratégies directionnelles (Taux, Crédits, Actions, Matières premières), soit des stratégies d'arbitrage (Actions, Obligations Convertibles, Gestion Alternative...).

Sa gestion est strictement encadrée par un Comité Stratégique placé au niveau du Directeur Général ; les décisions sont présentées en Comité des Risques et validées par le Conseil d'Administration. Ce comité se réunit à minima 2 fois par an.

Au 31 décembre 2017, son encours atteint 80 M€ et son exposition est répartie sur 18 fonds différents. La performance annuelle du portefeuille atteint 4,12% et contribue au résultat courant avant impôt de la Caisse Fédérale à hauteur de 6,7 M€.

Portefeuille de Distribution

La totalité du portefeuille de distribution a été placée en gestion extinctive depuis l'exercice 2014.

L'encours résiduel du portefeuille, exclusivement constitué de titrisations à la fin de l'exercice, s'élève à 6 M€ contre 13 M€ fin 2016.

Portefeuille de Gestion de la Liquidité

Créé en janvier 2012, ce portefeuille regroupe tous les actifs liquides au sens de la réglementation Bâle III. Son encours comptable au 31/12/2017 s'élève à 410,13 Millions d'€. Il est investi principalement en OPCVM monétaire (250 Millions d'€) et en obligations liées à du risque souverain français (153 Millions d'€), le solde étant investi en Obligations sécurisées émises par des établissements bancaires français notés A-.

Portefeuille de Rendement

Le portefeuille de rendement a été constitué en 2013. Il a vocation à être investi principalement en fonds d'investissements collectifs ou en obligations à faible risque détachant annuellement des coupons et exposés sur du risque de crédits. Son encours au 31 décembre 2017 est de 69 M€, dont 60 M€ d'OPCVM.

Au 31 décembre 2017, la contribution de ce portefeuille au résultat courant avant impôt atteint 1,50 M€.

Portefeuille d'actifs non liquides

Ce portefeuille a vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides. Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. La principale stratégie retenue est le Private Equity. D'un point de vue risque, il est entièrement immobilisé en fonds propres.

Son encours s'élève à 76 M€ au 31 décembre 2017. Il impacte positivement le résultat courant avant impôt 2017 à hauteur de 3,36 M€.

▪ **LE RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES**

L'instruction 2010-I-01 modifiant l'instruction 200-07 du 4 septembre 2000, et applicable pour la première fois le 31/12/2010 a été mise en œuvre dès l'arrêté annuel 2010. Cette instruction modifie la notion de bénéficiaire lié, précisant que les dépendances entre parties d'un même groupe doivent être appréciées au-delà de la simple détention capitalistique, notamment en fixant les principes de dépendance économique entre parties liées. Elle précise également les modalités de calcul des expositions sur les véhicules basés sur des actifs sous-jacents. Ainsi un important effort de transparence est demandé pour cerner au mieux l'exposition détaillée réelle sur chaque bénéficiaire composant chaque actif composite. Par ailleurs, les taux des coefficients de pondérations sont revus à la hausse, de même que la déclaration systématique des expositions à pondération nulle.

Ce ratio est calculé chaque trimestre selon le critère suivant : le montant des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres du Groupe.

Au 31 décembre 2017, les exigences de ce ratio sont respectées.

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Loi ECKERT – Publication annuelle relative aux comptes inactifs (R.312-21 du Code monétaire et financier)

La loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence impose de publier les informations suivantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : au 31 décembre 2017, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie recense 13 269 comptes et coffres inactifs ouverts dans ses livres, pour un total de dépôts et avoirs de 7 434 508,93 € ;
- nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L. 312-20 du Code monétaire et financier : le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a reversé et transféré en 2017, à la Caisse des Dépôts et Consignations, 755 998,99 € correspondant aux dépôts et avoirs de 1 842 comptes inactifs.

IFRS9 – Instruments financiers

La nouvelle norme comptable IFRS9 entre en vigueur au 01/01/2018. Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et évaluation des instruments financiers (Phase 1) ;
- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (Phase 2) ;
- comptabilité de couverture (Phase 3).

Les principaux impacts de cette nouvelle norme sont les suivants :

- reclassement des actifs et modification de leur mode de comptabilisation ;
- augmentation des dépréciations comptabilisées du fait d'une nouvelle méthodologie de calcul.

L'impact estimé de la première application de la norme IFRS9 sur le ratio CET1 du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est d'environ -10 pb.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients

Cette norme remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Mais elle n'affecte pas les revenus entrant dans le champ d'application des normes traitant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits selon IFRS 15 doit traduire le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit. A cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- identification du contrat conclu avec le client ;
- identification des obligations de performance incluses dans le contrat ;
- détermination du prix de transaction du contrat ;
- allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance ;
- reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

Cette norme entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont été réalisées en 2016 et 2017. Ces travaux s'effectuent au sein d'un groupe de travail confédéral dédié, auquel participent les différents groupes du Crédit Mutuel, et certaines filiales, le cas échéant.

Les principaux métiers/produits ayant fait l'objet d'analyses sont les offres bancaires packagées, la gestion d'actifs (commissions de surperformance), la téléphonie, et les activités informatiques.

En l'absence d'impact significatif, les modalités de comptabilisation de revenus de ces activités ne devraient pas faire l'objet de modification.

IFRS 16 – Contrats de location

Publiée début 2016, cette nouvelle norme, adoptée par l'Union Européenne en date du 31 octobre 2017, rentre en vigueur au 1er janvier 2019. Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le Groupe a poursuivi, en 2017, ses travaux d'analyse sur les impacts de cette norme, les modalités possibles de première application et la mise en œuvre dans les systèmes d'information. Le Groupe a également réalisé le recensement de ses contrats de location, tant de nature immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile,...). L'étude des impacts potentiels d'IFRS 16 sur les états financiers du Groupe est en cours.

BILAN ET PERSPECTIVES

2017 marque le retour de la croissance sur l'ensemble des zones économiques mondiales. La croissance américaine a confirmé son grand retour et s'est renforcée. La zone euro retrouve une croissance solide pour tous ses membres. Les pays émergents se redressent et affichent une croissance positive. Dans ce contexte, le chômage recule un peu partout en Europe et aux Etats-Unis, mais l'inflation demeure faible. La Banque Centrale Européenne a ainsi pu poursuivre sa politique de taux très accommodante permettant aux grandes institutions financières de se financer à moindre coût.

2018 sera probablement différente. La reprise du cycle haussier des taux aux Etats-Unis devrait s'accélérer, mettant probablement sous pression les courbes européennes. Le secteur bancaire continuera sa mue numérique, sans pour autant qu'un modèle unique n'émerge. Au service de ses clients sociétaires, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie inscrira son action dans le temps et sur son territoire. Il poursuivra donc son adaptation et son action en s'appuyant sur les forces de son modèle mutualiste et sur sa solidité financière.

LISTE DES MANDATS (au 31 décembre 2017)

Monsieur Daniel LEROYER

Fonction	Société
Président du Conseil d'administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie CREAVENIR (Association) Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil de Surveillance	SODEREC
Membre du comité exécutif	Fondation du Crédit Mutuel
Administrateur	Confédération Nationale du Crédit Mutuel (Association) Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	Centre International du Crédit Mutuel (Vice-Président)
Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	Assurances du Crédit Mutuel IARD SA Banque Fédérative du Crédit Mutuel Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Monsieur Bernard AUBRY

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Segré Haut Anjou

Monsieur Roger AURY

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président	Caisse de Crédit Mutuel d'Argentan

Monsieur Gérard BARBIER

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Villaines la Juhel Téléproton 53

Monsieur Jean-Luc BIGARE

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administrateur	SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN) Caisse Générale de Financement (CAGEFI) Fédération BTP 53 URSSAF
Président Directeur Général	SAS PLAFITECH
Trésorier	Laval Développement
Gérant	SAS SN BABIN SCI LORKA SCI LA PAIX SCI BAC
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel Laval Saint Tugal

Monsieur Eric BUYSENS

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président	Caisse de Crédit Mutuel du Bocage Flérien
Administrateur	SAS VOLNEY Développement

Madame Noëlle CAILLET

Vice-Présidente du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administratrice	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse de Crédit Mutuel de Cherbourg Napoléon

Monsieur Jean-Yves DROTS

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administrateur	Caisse de Crédit Mutuel de Granville

Monsieur Jean-Luc RAVENEL

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Couaines

Monsieur Michel ROUSSEAU

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de la Flèche
Administrateur	Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président	ACADEA

Monsieur Michel ANGOT

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Mayenne

Monsieur Stéphane BIGOT

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel d'Ernée Bocage

Monsieur Christophe BUNAS

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Bonnétable

Monsieur Jean-Marc BUSNEL

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ACOME ACOME WUHAN (Chine) ACOME (Maroc) URSCOP
Président	Caisse de Crédit Mutuel de Saint Hilaire du Harcouët ACOME XINTAI (Chine) Foyer des Hirondelles Idea Optical

Monsieur Thierry FROGER

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Nord Bercé Béloinois

Monsieur Jean-Pierre GAUME

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie SAS Volney Bocage
Président	Caisse de Crédit Mutuel de Craon et du Craonnais
Autres	Agronat InterBio Pays de la Loire SCI du Biopôle du Bocage

Monsieur Gilles HUBERT

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de La Suze

Monsieur Olivier de LACOSTE DE LAVAL

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Lô Centre

Monsieur Philippe LAURENT

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Coutances
Président	Association des Créateurs et repreneurs d'Entreprises Artisanales
Trésorier	Chambre de Métier et de l'Artisanat de la Manche
Co-Gérant	SARL Gaylord Service Jardins Le Jardin de Maud

Monsieur Alain LEMEE

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Chasse Royale
Président	SAS Maine Impression Continu

Monsieur Jean-Paul MAUGUY

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Berthevin

Monsieur Bernard QUINBECHÉ

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Cossé le Vivien
Gérant	SCI BJB

Monsieur Pierre MOUCHEL

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Valognes

Monsieur Denis RICHARD

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Centre

Monsieur Jean-Luc RONDEAU

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Sillé-le-Guillaume

Monsieur Bernard SEROT

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois

Monsieur Marcel THOMAS

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Laval Trois Croix
Président	Golden Corporation
Vice-Président	Comité Laval Suceava

Monsieur Joël VIEL

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Saint Sauveur le Vicomte
Président	Association Espoir Santé
Administrateur – Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	Associations Des Résidences ESCALYS
Secrétaire adjoint	Association ANEHP

Monsieur Nicolas CIVITA

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Madame Delphine LEBLANC

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Monsieur Moïse TAFFOREAU

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Monsieur Jean-Paul RICOUP

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Comité d'entreprise

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

COMPTES CONSOLIDES IFRS

I – Bilan au 31 décembre 2017

Comptes consolidés IFRS (en Milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Caisse, Banques centrales	1a	89 047	85 502
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2a, 4,6,7	3 696	4 229
Instruments dérivés de couverture	3a, 4,6,7	83 535	116 460
Actifs financiers disponibles à la vente	5a, 5b, 6	2 525 661	2 607 825
Prêts et créances sur les établissements de crédits	1a, 7	1 901 909	1 998 041
Prêts et créances sur la clientèle	7, 8a	10 120 502	9 719 140
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3b	11 395	25 630
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9	6 388	10 713
Actifs d'impôts courants	12a	62 595	57 704
Actifs d'impôts différés	12b	29 646	38 742
Compte de régularisation et actifs divers	13a	175 055	158 461
Immeubles de placement	15	231	656
Immobilisations corporelles	16a	40 554	43 244
Immobilisations incorporelles	16b	6 205	13
Ecarts d'acquisition	17	12 672	0
TOTAL de l'actif		15 069 091	14 866 360

Passif	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2b,4,6,7	3 538	3 909
Instruments dérivés de couverture	3a,4,6,7	35 667	62 754
Dettes envers les établissements de crédit	1b, 7	1 254 120	1 570 909
Dettes envers la clientèle.	7,8b	9 324 706	8 938 124
Dettes représentées par un titre	11	1 591 153	1 582 751
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3b	16 770	22 325
Passifs d'impôts courants	12a	31 098	19 707
Passifs d'impôts différés	12b	54 875	53 804
Compte de régularisation et passifs divers	13b	271 174	246 781
Provisions	19	29 128	28 111
Capitaux propres totaux		2 456 862	2 337 185
Capitaux propres part du Groupe		2 453 296	2 335 318
Capital et réserves liées	21a	282 116	285 415
Réserves consolidées	21a	1 075 207	1 020 759
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	21b	957 740	960 013
Résultat de l'exercice		138 233	69 131
Capitaux propres - Intérêts minoritaires		3 566	1 867
TOTAL du passif		15 069 091	14 866 360

II - Compte de résultat au 31 décembre 2017

Comptes consolidés IFRS (en milliers d'Euros)

En Milliers	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Intérêts et produits assimilés	23	314 095	338 635
Intérêts et charges assimilées	23	-167 122	-208 666
Commissions (produits)	24	133 159	126 922
Commissions (charges)	24	-17 833	-18 330
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	25	- 2 779	-1 805
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	26	108 913	39 374
Produits des autres activités	27	3 759	4 041
Charges des autres activités	27	-2 558	-2 706
Produit net bancaire IFRS		369 634	277 465
Charges générales d'exploitation	28a,28b	-175 725	-174 146
Dotations/Reprises sur amortissements et provisions des Immobilisations corporelles et incorporelles	28c	- 5 740	-6 238
Résultat brut d'exploitation IFRS		188 169	97 081
Coût du risque	29	- 8 714	-6 131
Résultat d'exploitation IFRS		179 455	90 950
Gains ou pertes sur autres actifs	30	275	59
Résultat avant impôt IFRS		179 730	91 009
Impôts sur les bénéfices	32	-41 067	-21 744
Résultat net		138 663	69 265
Intérêts minoritaires		430	134
Résultat net		138 233	69 131

Etat des résultats nets et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres :

En Milliers	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net		138 663	69 265
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-2 844	78 015
TOTAL des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	33, 34	-2 844	78 015
TOTAL des gains & pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres		792	-21
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		136 611	147 259
Dont part du Groupe		135 960	147 083
Dont part des intérêts minoritaires		651	176

III. - Tableau des flux de trésorerie nette

En Milliers d'€	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net	138 663	69 265
Impôt	41 067	21 744
Résultat avant impôt	179 730	91 009
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 740	6 238
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes aux provisions	-164	-5 904
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-64 776	-988
+/- Autres mouvements	-25 089	22 113
= TOTAL des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-84 289	21 459
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-278 408	119 691
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 723	80 679
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	86 637	-140 321
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-19 813	40 400
- impôts versés	-25 072	-30 984
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-238 379	69 465
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	-142 938	181 933
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	100 616	18 896
+/- Flux liés aux immeubles de placement	393	220
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-8 826	-3 470
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	92 183	15 646
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-6 214	-8 342
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	-6 214	-8 342
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-56 969	189 237
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-142 938	181 933
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	92 183	15 646
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-6 214	-8 342
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	357 819	176 396
Caisse, banques centrales (actif & passif)	85 502	92 102
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	272 317	84 294
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	300 850	357 819
Caisse, banques centrales (actif & passif)	89 047	85 502
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	211 803	272 317
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-56 969	181 423

IV- . Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserves (2)	Impact PV/MV des actif DALV (1)	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres intérêts minoritaires
Situation nette 31.12.2015	279 571	9 563	943 540	882 062	81 562	2 196 298	1 690
Affectation du résultat (N-1)			81 562		-81 562	0	
Variation du capital de la mère	-3 719					-3 719	
Distribution de la mère			-4 623			-4 623	
Correction de situation nette			280			280	
Variation PV/MV actif DALV				77 951		77 951	43
Variation du périmètre de consolidation						0	
Résultat de l'exercice					69 131	69 131	134
Situation nette 31.12.2016	275 852	9 563	1 020 759	960 013	69 131	2 335 318	1 867
Affectation du résultat (N-1)			69 131		-69 131	0	
Variation du capital de la mère	-3 299					-3 299	
Distribution de la mère			-3 017			-3 017	
Correction de situation nette							
Variation PV/MV actif DALV				-2 273		-2 273	221
Autre			-11 666			-11 666	1 048
Résultat de l'exercice					138 233	138 233	430
Situation nette 31.12.2017	272 553	9 563	1 075 207	957 740	138 233	2 453 296	3 566

(1) DALV: disponible à la vente

(2) Les réserves consolidées Part du Groupe, au 31 décembre 2017, se décomposent en :

- réserve légale	19 041
- réserve spéciale plus-values long terme	59 281
- réserves facultatives statutaires ou contractuelles	849 134
- autres réserves	147 454
- report à nouveau	297
	1 075 207

Rémunération du capital :

Il sera proposé une rémunération globale de 3 505K€ au titre des parts B.

Les revenus de parts sont assimilés aux dividendes des actions françaises et sont traités fiscalement comme tel.

Les entités du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie font partie intégrante du périmètre de consolidation nationale du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci de plus grande transparence et de meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Toutes les sommes sont exprimées en Euros et arrondies au millier.

Le Groupe applique depuis le 01/01/2017, différents amendements adoptés par l'Union Européenne, sans impact significatif sur les comptes du groupe. Il s'agit principalement de l'amendement IAS 12 – impôts sur le résultat, qui clarifie les principes de comptabilisation des actifs d'impôts différés au titre des pertes latentes sur les instruments de dettes évalués en juste valeur. Il précise que la recouvrabilité de cette différence temporelle s'apprécie :

- avec l'ensemble des différences temporelles et reports déficitaires de l'entité, que le porteur prévoit de vendre les titres ou de les conserver jusqu'à maturité ;
- en tenant compte des restrictions de l'utilisation de pertes fiscales.

L'estimation des bénéfices imposables futurs probables peut prendre en compte une valeur recouvrable des actifs supérieure à leur valeur comptable (par exemple du fait de la juste valeur). Elle exclut les déductions fiscales résultant du reversement des différences temporelles déductibles.

▪ EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2017 du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a été marqué par les événements suivants :

Offre Publique de Retrait des Titres CIC

Le 6 juin 2017, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et Mutuelles Investissement, société détenue à hauteur de 90% par la BFCM et à hauteur de 10% par les Assurances du Crédit Mutuel Vie, ont annoncé leur intention de déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur les actions du CIC.

Soutenu à l'unanimité par le Conseil d'Administration du CIC fin Juin 2017, ce projet d'offre a visé l'ensemble des actions CIC non encore détenues, directement ou indirectement par la BFCM, soit 6,86% du capital du CIC.

Le prix proposé de 390,00 euros par action, a fait ressortir une prime de 78,10% sur le cours de bourse du 2 juin 2017 et une prime de 91,6% sur la moyenne sur les 3 derniers mois.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, détentrice de 256 186 actions CIC acquises pour 32,5 M€, a participé à cette opération ouverte du 20/07/2017 au 02/08/2017 et a ainsi dégagé une plus-value de cession de 67,4 M€. Cette plus-value a été comptabilisée en PNB dans les comptes consolidés (Cf. Note 26).

Acquisition de la SAS HELLOASSO

HELLOASSO est la première plateforme de financement participatif dédiée aux associations. Elle se consacre principalement au financement de projets associatifs sous forme de dons. Le site offre la possibilité aux associations de créer des campagnes de collectes et de gérer, directement en ligne, les adhésions des membres et les ventes de billetteries pour des événements qu'elles organisent.

Au 30 novembre 2017, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'est porté acquéreur de 69,98% des titres de la SAS HELLOASSO et en possède désormais le contrôle exclusif. En complément de cette transaction, il s'est engagé à verser une avance en compte courant de 4 941 176 €, libérée pour moitié sur l'exercice 2017.

La SAS HELLOASSO est consolidée par Intégration Globale dans les comptes consolidés 2017.

L'application d'IFRS 3 dans les comptes consolidés conduit par ailleurs à reconnaître un goodwill de 12,7 M€ ainsi que des actifs incorporels séparément identifiables au titre de :

- la marque pour 1,6 M€ non amortissable ;
- la liste clients pour 2,5 M€ amortie sur 8 ans ;
- la technologie pour 2 M€ amortie sur 5 ans.

Les actifs incorporels non amortis feront l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel.

L'opération conduit en outre à reconnaître dans les comptes consolidés une dette de 17,2 M€ en contrepartie des réserves au titre de l'engagement de rachat de parts des fondateurs.

Détermination de provisions sectorielles

La démarche de provisionnement Filières mise en œuvre au sein du Groupe s'inscrit dans le prolongement de constats tant externes qu'internes. Elle est notamment liée à :

- l'incidence probable d'évolutions macro-économiques aux niveaux national et régional sur l'activité Crédits Professionnels ;
- l'exposition du Groupe sur ces marchés professionnels au travers de ses agences « Entreprises ».

Les constats externes portent, d'une part, sur la faiblesse de la conjoncture économique globale française et européenne, et, d'autre part, sur les alertes circonstanciées issues des analyses réalisées par la Banque de France des Pays de la Loire et par des sociétés privées. L'analyse des informations et des portefeuilles de l'établissement conduit à formuler les constats ci-après sur les différentes filières concernées par ces provisions.

➤ Secteur du bâtiment :

Au plan national, le logement neuf constitue encore une fois le principal moteur de cette activité, la production associée s'affichant en progression de 12,8%, en ligne avec celle du nombre de logements commencés (+11,8%) qui atteint près de 410 000 unités. Par ailleurs, après plusieurs années de repli, le non résidentiel neuf retrouve enfin de la vigueur, avec une activité en hausse de 3,7%. Tous les segments de ce marché participent à ce mouvement, hormis les locaux agricoles et les bâtiments administratifs.

Malgré ces bonnes nouvelles, il faut souligner que, faute de redressement des prix, les marges des entreprises restent très faibles, ce qui ne leur permet guère de se reconsolider, après huit ans d'une lourde crise.

Par ailleurs, les contraintes budgétaires annoncées au niveau des Collectivités Locales, notamment dans les territoires ruraux moins attractifs en terme immobilier, sont de nature à limiter la reprise sur le territoire MABN.

L'ensemble de ces points nous conduit à maintenir une ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2017 avec un coefficient d'aggravation pour le taux de défaut.

➤ Secteur agricole :

Des données macro-économiques en amélioration sur 2017 avec des éléments d'analyse différents d'une filière à l'autre :

- sur la filière « Lait », les prix se sont stabilisés après une remontée sur le second semestre 2017. La production en France et en Allemagne est en recul, contrairement à celle des pays du Nord et de l'Est de l'Europe. La pénurie observée sur le beurre pourrait constituer une opportunité de reprise ;
- sur la Filière « Viande bovine », les prix sont toujours sous pression à cause notamment de la réduction des cheptels laitiers et de la consommation de viande qui a tendance à se réduire ;
- sur la Filière « Volaille », le marché semble toujours porteur, même si la France peine à l'export de la viande découpée. La filière « Poulets de Loué » progresse en chiffre d'affaires en pariant sur le bio. Les sollicitations, par les grands acteurs de la filière, en financements d'ateliers de poules pondeuses « hors cages » sont aujourd'hui nombreuses sur le territoire ;
- sur la Filière « Porc », les cours ont été bien orientés sur les 3 premiers trimestres 2017 en raison notamment de la demande chinoise. Nous notons actuellement un repli des cours qui pourrait être de nature à remettre en cause les investissements nécessaires sur la Filière du fait notamment du vieillissement des installations ;
- sur la Filière « Céréalière » et les « Fourrages », les rendements 2017 sont meilleurs que l'an dernier en France. Néanmoins, la très grosse production russe tire les prix vers le bas. Le fourrage est globalement de qualité avec un point d'attention à porter sur une insuffisance en Sarthe et dans l'est de l'Orne, de nombreuses parcelles souffrant d'un déficit hydrique.

Ces situations nous incitent à maintenir le dispositif de calcul des provisions sectorielles à fin 2017 avec l'application d'un coefficient de calibrage tenant compte de l'accroissement des dépôts de bilan constatés sur nos clients.

➤ Secteur de l'immobilier commercial (SCI) :

Pour rappel, ce secteur, proposé en terme d'éligibilité aux provisions sectorielles fin 2016, concerne des SCI portant des murs commerciaux situés dans des villes de moins de 50 000 habitants. Les constats macro-économiques de 2016 restent toujours valables avec notamment le plan gouvernemental de revitalisation des villes moyennes prévu en 2018. Ce secteur demeure ainsi un contributeur à la provision sectorielle.

Les constats internes s'appuient sur l'analyse des portefeuilles clientèle du Groupe qui relèvent des secteurs concernés. Un filtrage des dossiers les plus sensibles a été opéré, éliminant les montants d'exposition peu significatifs et ne conservant que les trois derniers niveaux de notations les plus bas des encours sains, pour déterminer un montant exposé final soumis à provision sectorielle. Celle-ci tient compte d'une réfaction au titre de la provision collective, déterminée sur l'ensemble des concours affectés de l'échelon de notation le plus bas des créances saines.

L'analyse de l'ensemble des filières sous revue permet de constater une dotation nette de 1,92 M€ au titre de l'exercice 2017 pour un total provisionné de 10,98 M€. Ces provisions sont comptabilisées en soustractif d'actif et ne sont pas déduites fiscalement.

Provision collective sur les prêts et créances

Cette provision est constituée sur des encours affectés de la note la plus basse avant mise en défaut (E+) dans le dispositif de notation. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat. Elle n'est pas déductible fiscalement. L'ensemble des paramètres statistiques applicables aux dossiers concernés fixe le montant de la provision collective à 8,25 M€ au 31 décembre 2017 après une dotation nette de 1,52 M€.

Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu publication de disposition réglementaire mise en application au cours de l'exercice ayant entraîné un changement de mode de comptabilisation ayant un impact sur les résultats du Groupe.

- **PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE**

Note 1

- **PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

1. 1. Détermination du périmètre

- **Entité consolidante**

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse-Normandie est constituée de l'ensemble de ses Caisses locales, de la Caisse Fédérale, de la Fédération, ainsi que du GIE Inter Mutuel Services.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

- **Périmètre de consolidation**

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS10, IFRS11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé d'entités contrôlées de manière exclusive : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- **Variation du périmètre**

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie présente ses comptes consolidés en conformité avec la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises.

Au cours de l'année 2017, les entités HELLOASSO et Volney Habitat sont entrées dans le périmètre du Groupe. Elles sont intégrées globalement dans les comptes consolidés puisque le Groupe a un contrôle exclusif sur elles. Pour rappel la société Volney Habitat a été créée au cours de l'exercice. Elle est consolidée depuis mars 2017. L'entreprise SAS HELLOASSO a été acquise sur le dernier trimestre de l'année 2017. Elle a été intégrée aux comptes consolidés au 31 décembre 2017.

1. 2. Composition du périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31.12.2017 est le suivant :

Filiales	31.12.2017			31.12.2016			Activité
	Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
	Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt		
A. Entité du secteur financier							
Volney développement	90,0%	90,0%	IG	90,0%	90,0%	IG	Société de capital risque
ACMAN	100,0%	100,0%	IG	100%	100%	IG	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0%	100,0%	IG	100%	100%	IG	Société de portage foncier
Zephyr Home Loans FCT	50,0%	50,0%	MEE	50,0%	50,0%	MEE	Fonds Commun de Titrisation
B. Entité du secteur non financier							
Volney Habitat	100,0%	100,0%	IG				Société d'investissement immobilier
HELLOASSO	69,98%	69,98%	IG				Solutions de paiements pour les associations

(IG= intégration globale, MEE = Mise en équivalence)

Entités non retenues pour la consolidation

Plusieurs entités ont été exclues de la consolidation en raison de leur faible taille et du caractère non significatif tant de leur résultat propre que de leurs résultats cumulés, il s'agit :

- du GIE Inter Mutuel Fournitures, détenu à 98,03 % par la Caisse Fédérale ;
- de la SNC SIDEL, détenue à 50.00% par la Caisse Fédérale.

1. 3. Implantation des activités

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 introduit des exigences complémentaires sur les implantations des activités. Le Groupe Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie conduit exclusivement ses activités de banque de détail sur le territoire français.

Pays	Produit Net Bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts Courants	Impôts Différés	Autres Taxes	Effectifs	Subventions Publiques
France	369 634	223 813	-31 971	-9 096	-44 083	1 642	-

Note 2

■ PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

2. 1. Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation utilisée est la suivante :

○ Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle, telles que définies par la norme IFRS 10, et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

- **Mise en équivalence**

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2. 2. Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

Cependant, il est à noter que les données financières de la société HELLOASSO intégrées aux comptes consolidés du 31 décembre 2017, correspondent aux comptes de la société arrêtés au 30 novembre 2017. Aucun évènement majeur n'a été relevé sur le mois de décembre 2017 au sein de cette société.

2. 3. Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés. Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

2. 4. Ecart d'acquisition

- **Ecart d'évaluation**

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

- **Ecart d'acquisition**

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés, que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession, est comptabilisé en capitaux propres.

Le groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Note 3

▪ PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le Groupe concernent :

- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise et n'appartenant pas au portefeuille de négociation. L'IASB a publié en juin 2005, un amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », précisant les conditions d'utilisation de l'option de juste valeur par résultat pour les actifs et passifs financiers, qui a été adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005. Le Groupe a opté pour son application à compter du 1^{er} janvier 2005 ;
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle) autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission Européenne, a été appliquée par le Groupe ;
- le retraitement des états financiers selon IAS 29 relatif à l'information financière dans les économies hyper inflationnistes est pris en compte bien que le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ne soit pas concerné ;
- les dérivés incorporés dans un contrat hôte sont séparés le cas échéant conformément à la norme IFRIC9 ;
- le Groupe n'a pas eu recours à l'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance.

3. 1. Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt, sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts. La renégociation entraîne la modification ou la dé-comptabilisation de l'ancien prêt. Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne dans son projet de texte, le Groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

3. 2. Dépréciation des prêts et créances et provisions sur engagements de financement et de garantie

○ Critères de classement et règles de transfert

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « *Prêts et créances* », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* » ou « *Actifs financiers disponibles à la vente* », selon l'amendement IAS 39.

- **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la partie 3.1 « *Prêts et créances* ».

- **Dépréciations et provisions individuelles de prêts et créances**

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations pour dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. §3.8).

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

- **Dépréciation collective sur les prêts et créances**

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation sur la base de pertes en cas de défaut et de probabilité de défaut jusqu'à maturité, observées, en interne ou en externe, et appliquées aux encours. Elle est constituée sur des encours affectés de la note la plus basse avant mise en défaut dans le dispositif de notation. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

3. 3. Titres

Les achats et ventes normalisés sont enregistrés dès la date de transaction pour toutes les catégories de titres.

- **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normale.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

- *Instruments négociés sur un marché actif*

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est

considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

○ *Instruments négociés sur un marché non actif*

Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché. Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

○ **Hiérarchie de la juste valeur**

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

○ **Classification comptable des titres**

Les titres peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion du Groupe et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

○ *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*

Critères de classement :

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) les instruments financiers détenus à des fins de transaction regroupant les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme. Il s'agit principalement d'instruments dérivés non qualifiés de couverture ;
- b) les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement de juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable,
 - la réduction significative de distorsions de traitement comptable entre certains actifs et passifs.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits :

Les titres classés en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur. Les plus et moins-values de cession ne comprennent pas les revenus et dividendes.

- *Actifs financiers disponibles à la vente*

Critères de classement :

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers classés ni en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité », ni en « juste valeur par résultat ».

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits :

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation et risque de crédit :

a) *Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres :*

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable en cas de baisse prolongée et significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le Groupe Crédit Mutuel considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que le recouvrement du montant investi ne peut raisonnablement être attendu dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « *gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente* ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « *gains ou pertes latents ou différés* ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « *Coût du risque* ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit permet de déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Celles-ci sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* » en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

○ *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

Critère de classement et règle de transfert :

Cette catégorie correspond aux actifs financiers à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixe ou déterminable que le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39. Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits :

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* » du compte de résultat.

Risque de Crédit :

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

- *Prêts et créances*

Critères de classement :

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « Prêts et créances », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* » ou « *Actifs financiers disponibles à la vente* », selon l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Le Groupe n'a pas pratiqué de reclassement depuis 2008.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits :

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la partie 3.1 « *Prêts et Créances* ».

Risque de crédit :

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

3. 4. Dérivés et comptabilité de couverture

- **Détermination de la Juste valeur des dérivés**

La majorité des dérivés de gré à gré (swaps, accords de taux futurs, caps, floors, options simples) est valorisée selon des modèles standards communément admis tels que l'actualisation des flux futurs, le modèle de Black & Scholes et les techniques d'interpolation, fondés sur des données observables dans le marché (courbes de taux, volatilités). La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit associés à l'instrument. Cet ajustement requis par la norme IFRS 13 est destiné à compenser certains surcoûts qu'induirait une gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Cette estimation est réalisée lors de chaque arrêté. Compte tenu du fait que l'intégralité des opérations sur dérivés est régie par des conventions de compensation cadre et soumise à des appels de marges quotidiens, l'exposition globale avec chaque contrepartie ajustée en juste valeur est considérablement réduite, limitant les risques précités à un niveau de matérialité jugé non significatif.

- **Classification des dérivés et comptabilité de couverture**

- *Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

- *Comptabilités de couverture*

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture, dont le choix est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;

- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle n'est pas utilisée par le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie. Elle n'est pas utilisée par le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous les deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie les objectifs de gestion du risque de la Direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs identifiés :

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts», symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture :

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les possibilités offertes par la Commission Européenne pour gérer ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement réglementaires.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture. Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

3. 5. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, ...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction. Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. 6. Dettes subordonnées : néant.

3. 7. Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales émises par les structures composant l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres.

3. 8. Provisions pour risques et charges

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

3. 9. Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

○ Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne-logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3. 10. Trésorerie et équivalents trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit. Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

3. 11. Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « Charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, dans les capitaux propres.

○ Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation : déterminé par référence au taux long terme du secteur privé en fonction de la durée des engagements, il a été fixé à 1,20% ;
- le taux d'augmentation des salaires : évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales, il conduit à une revalorisation de la masse salariale annuelle de 1,06% ;
- le taux de charges sociales servant à estimer le salaire brut projeté est de 45,3% ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement calculé avec le taux d'actualisation retenu. L'écart entre le rendement réel et le rendement calculé constitue également un écart actuariel.

Le Groupe national du Crédit Mutuel-CIC a opté en 2012 pour une application anticipée de la norme IAS19 révisée publiée au journal officiel de la communauté européenne (règlement UE 475/2012). Ces principales dispositions se traduisent pour :

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, par :

- la constatation immédiate des écarts actuariels en gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, et des modifications de régime en résultat ;
- l'application, aux actifs du régime, du taux d'actualisation de la dette ;
- un renforcement des informations à présenter en annexe ;
- les avantages à court terme, par une nouvelle définition visant les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel ils ont été rendus (et non plus « payables dans les 12 mois... »).

Le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a procédé aux évaluations nécessaires en date de novembre 2017, conformément au processus défini par le Groupe National.

Le tableau ci-après résume les évolutions de la valeur des actifs et passifs sur les 5 dernières années :

Toutes sommes en K€ base décembre	2013	2014	2015	2016	2017
Engagement de Passif Social	12 323	13 947	13 261	13 664	11 870
Valeur de l'Actif (contrat)	11 244	14 251	13 779	13 748	*13 631
Solde Actif/Passif	-1 079	304	518	84	1 761
Revalorisation de l'Actif	514	472	531	294	165
Rendement de l'actif	4,5%	3,3%	3,8%	2,1%	*1,2%
Primes versées au contrat	0	3 006	278	540	443
Indemnités versées aux salariés et reprises aux contrats	-676	-675	-790	-702	-760

(*) valeur estimative de valorisation des contrats

○ Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du Groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du Groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements. Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le Groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

○ Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps... L'engagement du Groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

○ Avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3. 12. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du

cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Immobilisations corporelles :

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Constructions – Structures	20 ans linéaire
Equipements	20 ans linéaire
Agencements – Installations	10 ans linéaire
Mobilier	10 ans linéaire
Matériel	5 ans linéaire
Matériel informatique et technologique	4 à 5 ans linéaire

Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis sur 12 mois.

Les listes et les relations clients sont amorties sur 8 ans linéaire.

Les droits de bail sont dépréciés à 100 %.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cessions d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

3. 13. Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles ces commissions se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place d'un prêt sont étalées. Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3. 14. Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés. Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le Groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôt différé dans les comptes consolidés.

○ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

3. 15. Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

3. 16. Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors bilan dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Depuis 2008, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'accorde plus de garantie financière.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

3. 17. Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

○ **Actifs ou passifs financiers monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat ».

○ **Actifs ou passifs financiers non monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

3. 18. Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires, ce qui conduit à intégrer des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- instruments financiers cotés lorsque la juste valeur est jugée non pertinente car liée à l'absence de cotation. Dans ce cas, les lignes concernées sont décrites dans le paragraphe relatif aux « Evénements significatifs » ;
- instruments financiers non cotés évalués à leur juste valeur ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciations durables ;
- provisions sur créances dépréciées ;
- provisions pour risques et charges ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

Note 4

▪ **INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)**

L'activité centrale du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci. Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

Note 5

▪ **INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES**

Les parties liées au Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont les sociétés consolidées et les administrateurs du 2^{ème} degré (Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie).

Les transactions réalisées entre le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 1. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation.

Note 6

▪ **INFORMATIONS FOURNIES AU TITRE DE LA REMUNERATION ET DES AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS**

La rémunération des membres composant l'organe exécutif est validée chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition d'un comité de rémunération constitué d'administrateurs. Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2017 s'élève ainsi à 309 K€.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie :

- n'est pas concerné par le paiement de salaires en actions et de rémunérations différées, attribuées ou non au cours de l'exercice, ni par le paiement au titre de nouvelles embauches ou indemnités de licenciement, ni de garanties de licenciement accordées au cours de l'exercice ;
- disposant de moins de dix salariés professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur son exposition au risque, n'est pas soumis à la publication des informations pour ces salariés.

Note 7

▪ **NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUEES DU FAIT DE LA DATE DE SURVENANCE**

↳ **IFRS 9 – instruments financiers**

La norme IFRS 9 est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers « comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers ;
- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers ;
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Elle entre en vigueur de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le Groupe présentera ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 seront intégrés dans les annexes.

Le Groupe a lancé le chantier en mode projet au deuxième trimestre 2015 ; il regroupe les différents acteurs (finance, risques, informatique,...), et est structuré autour du comité de pilotage « consolidation nationale » coordonné par la Direction Gestion Finances de la Confédération. Le projet est articulé en groupes de travail,

selon les phases et les instruments (Crédits, Titres et dérivés) ; les travaux relatifs aux modèles de dépréciation étant sous la responsabilité de la Direction des risques CNCM. Les développements et adaptations informatiques nécessaires ont démarré en 2016 et se sont poursuivis en 2017.

La mise en œuvre d'IFRS 9 concerne l'ensemble des activités du Groupe à l'exception des pôles assurance relevant de la directive Conglomérat, qui bénéficient du différé d'application à 2021, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union Européenne. Pour bénéficier de ce report, certaines conditions doivent être remplies, notamment l'absence de transfert d'instrument financier entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, après la date d'entrée en vigueur du texte, autres que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les pôles assurance du Groupe restent néanmoins totalement impliqués dans le chantier.

Les informations par phase sont présentées ci-après.

✓ Phase 1 - Classement et évaluation

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments, ce qui pourrait conduire à une catégorie et une évaluation de certains actifs financiers différente de celles appliquées sous IAS 39.

Les prêts, créances, ou titres de dettes acquis seront classés :

- au coût amorti si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'une rémunération d'intérêts sur le principal (analyse réalisée via le test SPPI (seulement le paiement de principal et d'intérêts¹)), à condition qu'ils ne soient pas désignés en juste valeur par résultat sur option ;
- en juste valeur par capitaux propres si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal à condition qu'ils ne soient pas désignés en juste valeur par résultat sur option. En cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres seront constatés en compte de résultat, comme actuellement sous IAS 39 en cas de classement en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS) ;
- en juste valeur par résultat s'ils ne sont pas éligibles aux deux catégories précédentes ou si le Groupe choisit de les classer comme tel, sur option, à des fins de réduction d'incohérence comptable.

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) seront classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres : en cas de cession de ces instruments, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas recyclés en résultat, contrairement à la pratique actuelle en cas de comptabilisation en portefeuille d'actifs disponibles à la vente (AFS), sous IAS 39. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

A noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne pourront plus être comptabilisés séparément du contrat hôte ;
- les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs sont reprises dans la norme IFRS 9 sans modification, tout comme celles relatives aux passifs financiers, exceptées :
 - la comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option. En effet, elles seront à constater en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables, et non plus en

¹ Ce test vise donc à s'assurer que les instruments sont basiques et que les flux ne couvrent pas autre chose que la prise en compte du passage du temps et du risque de crédit associé au remboursement du principal prêté sur la période de temps concernée.

résultat. Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre ;

- la comptabilisation du gain/ perte de modification pour les actifs financiers pour lesquels elle n'est pas décomptabilisante ;
- l'IASB a publié, en octobre, l'amendement sur les indemnités de remboursement anticipé symétrique ; il est en cours d'adoption par l'Union Européenne. Il prévoit que les actifs comportant des options de remboursement anticipé avec pénalité négative pour la banque, puissent être, par exception, assimilés à des instruments SPPI (susceptibles de bénéficier d'un traitement au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres), dès lors que les modalités de calcul de la pénalité sont compatibles avec la notion de « compensation raisonnable » prévue par la norme. Cette évolution permet d'éviter une comptabilisation à la juste valeur par résultat, des prêts comportant ce type de clause. Le Groupe est marginalement concerné par ce sujet.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2017, ont visé à :

- finaliser les tests SPPI pour les taux identifiés à risque (moyennés, ou présentant une décorrélation entre la durée du taux et sa fréquence de refixation). A noter que le Groupe a décidé de ne plus produire de crédits à taux jugés non conformes et que le critère SPPI devra être respecté lors de la création de nouveaux produits ;
- poursuivre le chantier de documentation des différents instruments, aux niveaux national et régional, tant sur les caractéristiques des instruments que sur les modèles de gestion. Concernant le modèle de collecte, un seuil de vente acceptable a été défini en fonction de la durée du portefeuille pour permettre le classement des instruments financiers au coût amorti, au-delà des cas prévus par la norme. A noter qu'en pratique ce seuil ne concerne que les titres, le Groupe ne cédant pas ses crédits.

Seront principalement reclassés en juste valeur par résultat, les OPCVM et OPCI, certaines obligations convertibles, ou titres de dettes structurés ou tranches de titrisation. L'impact des reclassements est modéré.

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant :

- à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres ;
- au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité.

Chaque groupe régional classera ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

✓ Phase 2 – Dépréciation

Pour sa partie relative à la dépréciation du risque de crédit, IFRS 9 répond aux critiques soulevées par le modèle de pertes de crédit avérées de la norme IAS 39, à savoir une comptabilisation trop tardive et trop faible des pertes de crédit.

Elle permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues. Les dépréciations seront constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historiques de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Cette approche du risque de crédit plus prospective est déjà prise en compte, pour partie, lorsque des provisions collectives sont actuellement constatées sur des portefeuilles homogènes d'actifs financiers en application de la norme IAS 39.

Ainsi, le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'appliquera à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, qui seront répartis en 3 catégories :

- Statut 1 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'aura été constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- Statut 2 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit aura été constatée depuis la comptabilisation initiale ;

- Statut 3 : catégorie regroupant les actifs financiers dépréciés pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours actuellement dépréciés individuellement sous IAS 39.

L'augmentation significative du risque de crédit s'appréciera en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ;
- comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Au niveau du Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur et par l'évaluation de la variation du risque au niveau de chaque contrat.

Pour définir la frontière entre les statuts 1 et 2 :

- le Groupe s'appuiera sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et sur l'évaluation du risque de défaut à 12 mois :
 - sur les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible taux de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert), la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport la notation à l'octroi et la notation à l'arrêté ;
 - sur les portefeuilles HDP (« High Default Portfolio », portefeuille à fort taux de défaut pour lequel les données historiques permettent d'établir un modèle de notation statistique), une courbe frontière met en rapport le taux de défaut à l'octroi et le taux de défaut à l'arrêté ;
- il associera à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés... ;
- des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs seront utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Les travaux opérationnels menés dans le Groupe au cours de l'année 2017, ont principalement visé à :

- définir les frontières entre les statuts 1 et 2 sur les différentes catégories d'exposition du Groupe, la méthodologie de prise en compte, dans les paramètres, des informations de nature prospective. Celle-ci intégrera pour la probabilité de défaut, trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans ;
- documenter l'ensemble du corpus de règles ;
- finaliser l'adaptation du système d'information.

✓ Phase 3 – Comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions actuelles. Des informations complémentaires en annexe seront, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

A noter qu'en outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continueront de s'appliquer.

↪ **IFRS 15 – produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients**

Cette norme remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Mais elle n'affecte pas les revenus entrant dans le champ d'application des normes traitant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits selon IFRS 15 doit traduire le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit. A cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- identification du contrat conclu avec le client ;
- identification des obligations de performance incluses dans le contrat ;
- détermination du prix de transaction du contrat ;
- allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance ;
- reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

Cette norme entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont été réalisées en 2016 et 2017. Ces travaux s'effectuent au sein d'un groupe de travail confédéral dédié, auquel participent les différents groupes du Crédit Mutuel et certaines filiales, le cas échéant.

Les principaux métiers/produits ayant fait l'objet d'analyses sont les offres bancaires packagées, la gestion d'actifs (commissions de surperformance), la téléphonie, et les activités informatiques.

En l'absence d'impact significatif, les modalités de comptabilisation de revenus de ces activités ne devraient pas faire l'objet de modification.

↳ **IFRS 16 – Contrats de location**

Publiée début 2016, cette nouvelle norme, adoptée par l'Union Européenne en date du 31 octobre 2017, rentre en vigueur au 1er janvier 2019. Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le Groupe a poursuivi, en 2017, ses travaux d'analyse sur les impacts de cette norme, les modalités possibles de première application et la mise en œuvre dans les systèmes d'information. Le Groupe a également réalisé le recensement de ses contrats de location, tant de nature immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile,...). L'étude des impacts potentiels d'IFRS 16 sur les états financiers du Groupe est en cours.

▪ **NORMES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAS L'UNION EUROPEENNE**

Il convient de noter principalement IFRS 17 sur les contrats d'assurance.

↳ **IFRS 17 – Contrats d'assurance**

Elle remplacera, à partir de 2021, IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.

Note 8

- **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE** : néant.

Note 9

- **RECAPITULATIF DES RESULTATS DES CINQ EXERCICES PRECEDENTS**

En K€

2012	2013	2014	2015	2016
66 157	84 904	88 913	81 562	69 131

Note 10

- **JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI**

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2017. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation.

Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est égale à la valeur exigible par le client, soit la valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance.

De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées. Ces instruments financiers sont évalués sur la base de prix de marché observés.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

Montants en K€ 31.12.2017	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	12 784 621	12 028 799	755 822	5 802	12 778 204	615
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 900 615	1 901 909	-1 294	0	1 900 615	0
Prêts et créances à la clientèle	10 877 589	10 120 502	757 087	0	10 877 589	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 417	6 388	29	5 802	0	615
Passifs	12 624 589	12 169 979	-454 610	0	5 937 911	6 686 677
Dettes envers les établissements de crédit	1 338 711	1 254 120	-84 591	0	1 338 212	498
Dettes envers la clientèle	9 637 467	9 324 706	-312 761	0	2 951 288	6 686 179
Dettes représentées par un titre	1 648 411	1 591 153	-57 258	0	1 648 411	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

Montants en K€ 31.12.2016	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	12 839 719	11 727 894	1 111 825	7 455	12 829 188	3 076
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 998 863	1 998 041	822	0	1 998 863	0
Prêts et créances à la clientèle	10 830 325	9 719 140	1 111 185	0	10 830 325	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 531	10 713	-182	7 455	0	3 076
Passifs	12 612 468	12 091 784	-520 684	0	6 312 568	6 299 900
Dettes envers les établissements de crédit	1 609 124	1 570 909	-38 215	0	1 609 124	0
Dettes envers la clientèle	9 314 006	8 938 124	-375 882	0	3 014 106	6 299 900
Dettes représentées par un titre	1 689 338	1 582 751	-106 587	0	1 689 338	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

- Niveau 1 cours coté sur un marché actif

- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Note 11

- **DIVIDENDES**

L'entité consolidante a prévu de verser hors groupe CMIC 3 050 K€, ce qui correspond à la rémunération des parts B.

DONNEES CHIFFRES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

(Toutes sommes en milliers d'euros)

I. Notes relatives au bilan

Note 1

▪ CAISSE, BANQUES CENTRALES

1. a. Prêts et créances sur les établissements de crédits

	31.12.2017	31.12.2016
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	64 847	60 399
Caisse	24 200	25 103
TOTAL	89 047	85 502
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	1 552 204	1 487 616
Autres comptes ordinaires	3 602	2 267
Prêts	2 372	2 760
Autres créances	238 310	302 280
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Pensions	100 000	200 013
Créances rattachées	5 421	3 105
TOTAL	1 901 909	1 998 041

1. b. Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2017	31.12.2016
Dettes envers les établissements de crédit		
Autres comptes ordinaires	3 577	4 740
Emprunts	843 310	904 211
Autres dettes	101 903	386 839
Pensions	304 000	273 513
Dettes rattachées	1 330	1 606
TOTAL	1 254 120	1 570 909

Note 2

▪ ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

2. a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2017			31.12.2016		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Obligations & autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
- cotés	0	0	0	0	0	0
- non cotés	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de transaction	3 696	0	3 696	4 229	0	4 229
TOTAL	3 696	0	3 696	4 229	0	4 229

2. b. Passifs financiers détenus à des fins de transaction à la juste valeur par résultat

	31.12.2017	31.12.2016
Instruments dérivés de transaction	3 538	3 909
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
TOTAL	3 538	3 909

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat : néant.

Note 3

▪ COUVERTURE

3. a. Instruments dérivés de couverture

	31.12.2017		31.12.2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur (var. enregistrée en résultat)	83 535	35 667	116 460	62 754
TOTAL	83 535	35 667	116 460	62 754

3. b. Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	31.12.2017	31.12.2016	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
- d'actifs financiers	11 395	25 630	-14 235
- de passifs financiers	16 770	22 325	-5 555

Note 4

▪ ANALYSE DES INSTRUMENTS DERIVES

	31.12.2017			31.12.2016		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
- Instruments de taux						
• Swaps	1 750 000	3 546	3 538	1 450 000	3 907	3 907
• Options et instr conditionnels	105 000	118	0	118 000	219	0
- Instruments de change						
• Autres contrats fermes	28 964	32	0	60 093	103	2
Sous-total	1 883 964	3696	3 538	1 628 093	4 229	3 909
Instruments dérivés de couverture						
- Couverture de Fair Value Hedge						
• Swaps	2 562 294	83 535	35 667	3 045 164	116 460	62 754
• Options et instr conditionnels	0	0	0	0	0	0
Sous-total	2 562 294	83 535	35 667	3 045 164	116 460	62 754
TOTAL	4 446 258	87 231	39 205	4 673 257	120 689	66 663

Note 5

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

5. a. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2017	31.12.2016
Effets publics	147 796	163 040
Obligations et autres titres à revenu fixe	541 690	546 669
- Cotés	541 690	546 669
- Non cotés	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	486 670	510 041
- Cotés	371 058	413 930
- Non cotés	115 612	96 111
Titres immobilisés	1 345 537	1 383 079
- Titres de participations	11 473	9 588
- Autres titres détenus à long terme	10 723	10 362
- Parts dans les entreprises liées	1 323 341	1 363 129
Créances rattachées	3 968	4 996
TOTAL	2 525 661	2 607 825
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	957 958	961 023
Dont actifs dépréciés	649	299
Dont titres à revenu fixe dépréciés	0	0
Dont dépréciation	-604	-3 035
Dont titres de participation cotés	0	0

5. b. Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	TOTAL bilan	PNB ou CA	Résultat
Caisse Centrale Crédit Mutuel	7,12%	449 637	4 178 125	17 506	8 008
BFCM	1,36%	9 312 251	183 938 934	466 909	269 287
SA GACM	8,20%	3 249 453	3 362 314	399 839	397 164
SA ACM IARD	3,60%	1 794 281	5 394 534	2 600 509	187 536
SA EURO INFORMATION	7,61%	1 010 843	1 180 747	1 051 779	88 946
OCEAN PARTICIPATIONS	10%	95 231	95 606	1 393	3 756

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2016 (chiffres CNC).

Note 6

▪ HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR AU BILAN

	31.12.2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
<i>Disponibles à la vente</i>	568 804	500 893	1 455 964	2 525 661
- Effets publics & valeurs assimilées - DALV	149 539	0	0	149 539
- Obligations & autres titres à revenu fixe – DALV	42 001	500 893	0	542 894
- Actions & autres titres à revenu variable – DALV	377 264	0	109 406	486 670
- Participations & ATDLT – DALV	0	0	23 217	23 217
- Parts entreprises liées – DALV	0	0	1 323 341	1 323 341
<i>Transaction / JVO</i>	0	3 696	0	3 696
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	3 696	0	3 696
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	0	83 535	0	83 535
TOTAL	568 804	588 124	1 455 964	2 612 892
Passifs financiers				
<i>Transaction / JVO</i>	0	3 538	0	3 538
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	3 538	0	3 538
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	0	35 667	0	35 667
TOTAL	0	39 205	0	39 205

	31.12.2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
<i>Disponibles à la vente</i>	634 184	500 895	1 472 746	2 607 825
- Effets publics & valeurs assimilées - DALV	164 870	0	0	164 870
- Obligations & autres titres à revenu fixe – DALV	47 375	500 895	0	548 270
- Actions & autres titres à revenu variable – DALV	421 939	0	88 102	510 041
- Participations & ATDLT – DALV	0		21 515	21 515
- Parts entreprises liées – DALV	0		1 363 129	1 363 129
<i>Transaction / JVO</i>	0	4 229	0	4 229
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	4 229	0	4 229
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	0	116 460	0	116 460
TOTAL	634 184	621 584	1 472 746	2 728 514
Passifs financiers				
<i>Transaction / JVO</i>	0	3 909	0	3 909
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	3 909	0	3 909
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	0	62 754	0	62 754
TOTAL	0	66 663	0	66 663

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3

31.12.2017	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembts	Gains & Pertes en résultat	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Disponible à la vente	1 472 746	37 094	39	-33 823	-11 260	-72 341	70 187	-1 737	1 460 905
Oblig. Et autres TRF	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions, TAP et autres TRV – DALV	58 192	34 373	0	0	-6 231	0	1 768	0	88 102
Participations & ATDLT-DALV	17 546	4 482	0	-753	0	-171	594	-183	21 515
Parts entreprises liées-DALV	1 283 505	0	174				79 451	1	1 363 129
Transaction JVO	0	0	0	0	0	0	0	0	0

31.12.2016	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembts	Gains & Pertes en résultat	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Disponible à la vente	1 359 243	38 855	174	-753	-6 231	-171	81 813	-184	1 472 746
-Oblig. Et autres TRF	0	0	0	0	0	0	0	0	0
-Actions, TAP et autres TRV – DALV	58 192	34 373	0	0	-6 231	0	1 768	0	88 102
-Participations & ATDLT-DALV	17 546	4 482	0	-753	0	-171	594	-183	21 515
-Parts entreprises liées-DALV	1 283 505	0	174				79 451	1	1 363 129
-Transaction JVO	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Note 7

COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

31.12.2017	Montant brut des actifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers						
Dérivés	87 231	87 231	-27 862	-	-54 845	4 524
Pensions	200 700	200 700	-	-192 924	-7 776	-
TOTAL	287 931	287 931	-27 862	-192 924	-62 621	4 524

31.12.2017	Montant brut des passifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers						
Dérivés	39 205	39 205	-27 862	0	-11 343	0
Pensions	304 255	304 255	0	-298 396	-5 859	0
TOTAL	343 460	343 460	-27 862	-298 396	-17 202	0

31.12.2016	Montant brut des actifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers						
Dérivés	120 689	120 689	-49 126	0	-62 887	8 676
Pensions	300 027	300 027	0	-268 888	-3 829	27 310
TOTAL	420 716	420 716	-49 126	-268 888	-66 716	35 986

31.12.2016	Montant brut des passifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers						
Dérivés	66 663	66 663	-49 126	0	-17 537	0
Pensions	273 690	273 690	0	-268 888	-4 802	0
TOTAL	340 353	340 353	-49 126	-268 888	-22 339	0

Note 8

▪ CLIENTELE

8. a. Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2017	31.12.2016
Créances saines	10 032 138	9 635 739
- Créances commerciales	62 380	57 03
- Autres concours à la clientèle	9 952 521	9 559 041
▪ crédits à l'habitat	6 717 156	6 356 141
▪ autres concours et créances diverses dont pensions	3 232 365	3 202 900
- Créances rattachées	17 237	18 795
Créances dépréciées sur base individuelle	203 055	200 009
Créances brutes	10 235 193	9 835 748
Provisions individuelles	-95 460	-100 817
Provisions collectives (*)	-19 231	-15 791
TOTAL	10 120 502	9 719 140
dont prêts subordonnés	0	0

(*) Auparavant comptabilisées en Provisions pour Risques et Charges (Passif), les provisions sectorielles sont comptabilisées depuis 2016 en soustractif d'Actif, parmi les provisions collectives

Opérations de location financement avec la clientèle : néant.

8. b. Dettes envers la clientèle

	31.12.2017	31.12.2016
Comptes d'épargne à régime spécial	6 385 460	5 949 647
- à vue	3 807 708	3 522 337
- à terme	2 577 752	2 427 310
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	1 899	1 818
Sous-total	6 387 359	5 951 465
Comptes à vue	2 148 341	1 918 035
Comptes et emprunts à terme	782 164	1 048 650
Pensions	0	0
Dettes rattachées	6 842	19 974
Sous-total	2 937 347	2 986 659
TOTAL	9 324 706	8 938 124

Note 9

ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ÉCHEANCE

	31.12.2017	31.12.2016
Titres	6 538	10 864
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 538	10 864
Cotés	4 677	6 323
Non cotés	1 861	4 541
Conversion	0	0
Créances rattachées	17	79
TOTAL Brut	6 555	10 943
dont actifs dépréciés	1 261	1 541
Dépréciations	-167	-230
TOTAL Net	6 388	10 713

Note 10

CADRAGE DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

	31.12.2016	Dotation	Reprise	Autres(*)	31.12.2017
Prêts et créances sur la clientèle	-116 608	-33 026	34 948	-5	-114 691
Titres en AFS "disponibles à la vente" TRF	0	0	0	0	0
Titres en AFS "disponibles à la vente" TRV	-3 035	-436	2 867	0	-604
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-230	0	63	0	-167
TOTAL	-119 873	-33 462	37 878	-5	-115 462

(*) Auparavant comptabilisées en Provisions pour Risques et Charges (Passif), les provisions sectorielles sont comptabilisées depuis 2016 en soustractif d'Actif, parmi les provisions collectives

Note 11

▪ DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	31.12.2017	31.12.2016
Bons de caisse	74 363	92 717
TMI & TCN	1 498 697	1 466 999
Dettes rattachées	18 093	23 035
TOTAL	1 591 153	1 582 751

Note 12

▪ IMPOTS

12. a. Impôts courants

	31.12.2017	31.12.2016
Actif (par résultat)	62 595	57 704
Passif (par résultat)	31 098	19 707

12. b. Impôts différés

	31.12.2017	31.12.2016
Actif (par résultat)	29 646	38 742
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	54 875	53 804

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2017		31.12.2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reportis fiscaux déficitaires	186		107	
Différences temporaires sur	29 575	54 990	39 166	54 335
PV/MV différées sur titres disponibles à la vente		54 990		54 335
Autres gains/pertes latentes ou différés	115		531	
Provisions	15 817		19 602	
Autres décalages temporaires	13 643		19 033	
Compensation	-115	-115	-531	-531
TOTAL des actifs et passifs d'impôts différés	29 646	54 875	38 742	53 804

Note 13

▪ COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

13. a. Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2017	31.12.2016
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	50 181	40 965
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Produits à recevoir	4 673	4 737
Comptes de régularisation divers	51 331	35 077
Sous-total	106 185	80 779
Autres actifs		
Dépôts de garantie versés	24 785	30 044
Débiteurs divers	42 563	47 451
Autres emplois divers	1 521	187
Sous-total	68 869	77 682
TOTAL	175 054	158 461

13. b. Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2017	31.12.2016
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	0
Charges à payer	4 775	4 335
Produits constatés d'avance	65 114	60 167
Comptes de régularisation divers	72 130	70 437
Sous-total	142 019	134 939
Autres passifs		
Versement restant à effectuer sur titres	18 187	938
Créditeurs divers	110 968	110 904
Sous-total	129 155	111 842
TOTAL	271 174	246 781

Note 14

▪ PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE : néant.

Note 15

▪ IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31.12.2017
Coût historique	1 266	0	-515	0	751
Amortissement et dépréciation	-610	-32	122	0	-520
Montant net	656	-32	-393	0	231

Note 16

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

16. a. Immobilisations corporelles

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2017
Coût historique					
Terrains d'exploitation	5 572	1 866	-18	0	7 420
Constructions d'exploitation	112 804	1 189	-984	0	113 009
Autres immobilisations corporelles	19 033	373	-481	17	18 942
TOTAL	137 409	3 428	-1 483	17	139 371
Amortissement et dépréciation					
Constructions d'exploitation	-77 332	-5 145	872	0	-81 605
Autres immobilisations corporelles	-16 833	-553	183	-9	-17 212
TOTAL	-94 165	-5 698	1 055	-9	-98 817
Montant net	43 244	-2 270	-428	8	40 554

Dont immeubles loués en location financement : néant.

16. b. Immobilisations incorporelles

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2017
Coût historique					
- Immobilisations acquises	3 217	6 101	0	233	9 551
▪ logiciels	31	1	0	0	32
▪ autres	3 186	6 100	0	233	9 519
TOTAL	3 217	6 101	0	233	9 551
Amortissement et dépréciation					
- Immobilisations acquises	-3 204	-42	0	-100	-3 346
▪ logiciels	-31	-1	0	0	-32
▪ autres	-3 173	-41	0	-100	-3 314
TOTAL	-3 204	-42	0	-100	-3 346
Montant net	13	6 059	0	133	6 205

Note 17

Ecart d'Acquisition

	31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2017
Ecart d'acquisition brut	0	12 672	0	0	12 672
Dépréciations	0	0	0	0	0
Montant net	0	12 672	0	0	12 672

Filiales	Valeur EA au 31.12.2016	Augmentation	Diminution	Autres variations	Valeur EA au 31.12.2017
HelloAsso	0	12 672	0	0	12 672

Note 18

- **PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE** : néant.

Note 19

- **PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS**

	31.12.2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations (*)	31.12.2017
Provisions pour risques	13 305	1 905	-143	-2 225	0	12 842
Sur engagements par signature	2 687	904	0	-1 418	-1	2 172
Provisions pour litiges	2 779	261	-143	-807	1	2 091
Provisions pour risques/créances diverses	7 839	740	0	0	0	8 579
Autres provisions	13 794	1 867	-241	-89	0	15 331
Provision pour épargne logement	11 044	1 144	0	-21	-1	12 167
Provision pour éventualités div.	1 130	680	-241	-68	1	1 501
Autres provisions	1 620	43	0	0	0	1 663
Provisions pour médaille du travail	1 012	15	-72	0	0	955
TOTAL	28 111	3 787	-456	-2 314	0	29 128

	31.12.2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2016
Provisions pour risques	20 633	2 650	-7	-2 480	-7 491	13 305
Sur engagements par signature	3 280	1 599	0	-2 192	0	2 687
Provisions pour litiges	2 417	657	-7	-288	0	2 779
Provisions pour risques/créances diverses	14 936	394	0	0	-7 491	7 839
Autres provisions	15 355	1 612	-341	-2 832	0	13 794
Provision pour épargne logement	9 809	1 258	0	-23	0	11 044
Provision pour éventualités div.	1 548	294	-341	-371	0	1 130
Autres provisions	3 998	60	0	-2 438	0	1 620
Provisions pour médaille du travail	977	103	-68	0	0	1 012
TOTAL	36 965	4 365	-416	-5 312	-7 491	28 111

(*) Auparavant comptabilisées en Provisions pour Risques et Charges (Passif), les provisions sectorielles sont comptabilisées depuis 2016 en soustractif d'Actif, parmi les provisions collectives

Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	TOTAL
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	259 149	874 365	744 507	1 878 022
Montant des provisions sur PEL	686	5 679	4 571	10 936
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				154 738
Montant des provisions sur CEL				880
Dotations Provisions EL				(1 144)
Reprises Provisions EL				20
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				(17 534)
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				351

Engagements de retraites et avantages similaires

	31.12.2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31.12.2017
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	1 012	15	-72	955

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles retenues

	31.12.2017	31.12.2016
Taux d'actualisation (1)	1,20 %	1,20%
Taux attendu d'augmentation des salaires	0,66 %	1,06%

(1)Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle	31.12.2016	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. au régime	Ecart actuariels suite changt hypo. Démo.	Ecart actuariels suite changt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2017
Engagements	9 610	105	459		-71	-1 519	-760	7 824
Contrat d'assurance	9 754	117				473	-760	9 584
Provision	144							1 760

Variation de la dette actuarielle	31.12.2015	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecart actuariels suite changt hypo. Démo.	Ecart actuariels suite changt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2016
Engagements	9 647	178	449		-68	106	-702	9 610
Contrat d'assurance	10 055	201		178		22	-702	9 754
Provision	408							144

Variation de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2016	Effets de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2017
Juste valeur des actifs du régime	9 754	117	473		--760	9 584

Variation de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2015	Effets de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2016
Juste valeur des actifs du régime	10 055	201	22	178	-702	9 754

Position nette	31.12.2017	31.12.2016
Dette actuarielle	7 824	9 610
Juste valeur des actifs du régime	9 584	9 754
Solde net	-1 760	-144

31.12.2017				
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif				
Actifs non cotés sur un marché actif				9 584
TOTAL				9 584
31.12.2016				
Détails de la juste valeur des actifs du régime	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif				
Actifs non cotés sur un marché actif				9 754
TOTAL				9 754

Note 20

- **DETTES SUBORDONNEES** : néant.

Note 21

RESERVES LIEES AU CAPITAL ET RESERVES

21. a. Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2017	31.12.2016
Capital et réserves liées au capital	282 116	285 415
Capital	272 553	275 852
Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	9 563	9 563
Réserves consolidées	1 075 206	1 020 759
Autres réserves (dont effets liés à la première application)	1 075 205	1 020 758
Report à nouveau	1	1
TOTAL	1 357 322	1 306 174

Les Caisses Locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limités dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par les caisses locales et d'autre part par les administrateurs.

21. b. Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2017	31.12.2016
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- actifs disponibles à la vente	957 958	961 023
- dérivés de couverture (CFH)		
- écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-218	-1 010
TOTAL	957 740	960 013

* soldes nets d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

Note 22

ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

Engagements donnés	31.12.2017	31.12.2016
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	30 213	35 713
Engagements en faveur de la clientèle	1 533 870	1 471 108
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	12 598	13 545
Engagements d'ordre de la clientèle	302 308	279 959
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	406	317

Engagements reçus	31.12.2017	31.12.2016
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	0	0
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 172 900	1 950 545
Engagements reçus de la clientèle	616 505	629 841
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	63 868	66 107
Engagements de financement		

Titres et valeurs donnés en pension	31.12.2017	31.12.2016
Actifs donnés en pension	340 836	291 285
Passifs associés	304 000	273 513
TOTAL	644 836	564 798

Autres Actifs donnés en garantie de passif

	31.12.2017	31.12.2016
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opération de marché	24 785	30 044
TOTAL	24 785	30 044

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le Groupe est exposé à la non restitution des titres.

Note 23

▪ INTERETS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILES

	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	14 415	-4 459	15 825	-9 392
Clientèle	250 651	-109 205	278 267	-123 365
Instruments dérivés de couverture	33 247	-26 837	30 654	-43 782
Actifs financiers disponibles à la vente	15 682		13 643	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	100		246	
Dettes représentées par un titre		-26 621		-32 127
TOTAL	314 095	-167 122	338 635	-208 666
<i>Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	<i>280 848</i>	<i>-140 285</i>	<i>307 981</i>	<i>-164 884</i>
<i>Dont intérêts sur passifs au cout amorti</i>		<i>-140 285</i>		<i>-164 884</i>

Note 24

▪ COMMISSIONS

	31.12.2017		31.12.2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	921	-100	905	-57
Clientèle	38 410	-1 372	37 340	-1 309
Titres	5 104	-164	4 934	-176
<i>Dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>3 185</i>		<i>3 111</i>	
Instruments dérivés	11	0	19	0
Change	75	0	68	0
Prestations de services	88 638	-16 197	83 656	-16 788
TOTAL	133 159	-17 833	126 922	-18 330

Note 25

▪ GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	31.12.2017	31.12.2016
Instruments de transaction	-2 971	-977
Instruments à la juste valeur sur option	-457	-502
Inefficacité des couvertures	1	-257
Sur couverture de juste valeur (FVH)	1	-257
- variations juste valeur des éléments couverts	9 308	409
- variations juste valeur des éléments de couverture	-9 307	-666
Résultat de change	648	-69
TOTAL des variations de juste valeur	-2 779	-1 805
dont dérivés de transaction	-99	-968
dont estimées à partir d'un modèle de valorisation comprenant des données non observables sur le marché	0	0

Note 26

▪ GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	31.12.2017			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	TOTAL
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	4 084	6 666	0	10 750
Titres immobilisés	31 231	64 501	2 431	98 163
TOTAL	35 315	71 167	2 431	108 913
	31.12.2016			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	TOTAL
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	2 691	1 482	0	4 173
Titres immobilisés	34 208	929	64	35 201
TOTAL	36 899	2 411	64	39 374

Note 27

▪ PRODUITS / CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	31.12.2017	31.12.2016
Produits des autres activités		
Immeubles de placements :		
- Reprises de provisions/amortissements	0	0
- plus-values de cession	0	0
Charges refacturées	35	45
Autres produits	3 724	3 996
Sous-total	3 759	4 041
Charges des autres activités		
Immeubles de placement :		
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-32	-34
- moins-values de cession	0	0
Autres charges	-2 526	-2 672
Sous-total	-2 558	-2 706
TOTAL autres produits nets / autres charges nettes	1 201	1 335

Produits nets des activités d'assurance : néant.

Note 28

▪ FRAIS GENERAUX

	31.12.2017	31.12.2016
Charges de personnel	-118 923	-117 308
Autres charges	-62 542	-63 076
TOTAL	- 181 465	-180 384

28. a. Charges de personnel

	31.12.2017	31.12.2016
Salaires et traitements	-67 232	-65 672
Charges sociales	-27 692	-28 428
Intéressement et participation des salariés	-13 780	-12 683
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-10 219	-10 525
TOTAL	-118 923	-117 308

Effectifs moyens

	31.12.2017	31.12.2016
Techniciens de la banque	1 123	1 149
Cadres	514	526
TOTAL	1 636	1 675

28. b. Autres charges d'exploitation

	31.12.2017	31.12.2016
Impôts et taxes	-6 887	-8 871
Services extérieurs	-49 916	-48 087
Autres charges diverses	1	120
TOTAL	-56 802	-56 838

Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat :

En K€	31.12.2017	31.12.2016
Mazars, Tour Exaltis 61, 92400 Courbevoie	141	95
Cifralex, 92 avenue Robert Buron, 53000 Laval	133	101

28. c. Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2017	31.12.2016
Amortissements :	-5 740	-6 238
immobilisations corporelles	-5 698	-6 163
immobilisations incorporelles	-42	-75
Dépréciations :	0	0
immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	-5 740	-6 238

Note 29

▪ COUT DU RISQUE

31.12.2017	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-32 536	33 845	-9 464	-1 594	1 198	-8 551
Sous total	-32 536	33 845	-9 464	-1 594	1 198	-8 551
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	63	0	0	0	63
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Autres	-1 644	1 418	0	0	0	-226
TOTAL	-34 180	35 326	-9 464	-1 594	1 198	-8 714

31.12.2016	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-29 607	33 893	-10 128	-1 554	854	-6 542
Sous total	-29 607	33 893	-10 128	-1 554	854	-6 542
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	212	0	0	0	212
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Autres	-1 993	2 192	0	0	0	199
TOTAL	-31 600	36 297	-10 128	-1 554	854	-6 131

Note 30

▪ GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations corporelles & incorporelles	275	59
MV de cession	-70	-40
PV de cession	345	99
TOTAL	275	59

Note 31

▪ VARIATIONS DE VALEUR DES ECARTS D'ACQUISITION

	31.12.2017	31.12.2016
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	0

Note 32

▪ IMPOTS SUR LES BENEFICES

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2017	31.12.2016
Charge d'impôt exigible	-32 952	-23 608
Charge d'impôt différé	-9 096	1 922
Ajustements au titre des exercices antérieurs	981	-58
TOTAL	-41 067	-21 744

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2017	31.12.2016
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43 %
Impact du taux réduit s/PV à long terme	-12,11%	-0,11 %
Décalages permanents	-2,08%	-10,62 %
Autres	2,62%	0,20 %
Taux d'impôt effectif	22,85%	23,89 %
Résultat taxable	179 730	91 009
Charge d'impôt	-41 067	-21 744

III. Notes relatives à l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

Note 33

▪ RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2017	31.12.2016
	Mouvements	Mouvements
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	-73 233	-908
Autres mouvements	70 389	78 923
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	792	-21
TOTAL	-2 052	77 994

Note 34

▪ IMPOT RELATIF A CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2017			31.12.2016		
	Valeur brute	Impôts	Valeur nette	Valeur brute	Impôts	Valeur nette
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-2 189	-655	-2 844	82 044	-4 029	78 015
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	1 208	-416	792	-33	12	-21
TOTAL	-981	-1 071	-2 052	82 011	-4 017	77 994

EXPOSITION AUX RISQUES

Note R1 – Ratios réglementaires

▪ FONDS PROPRES

En application des dispositions du règlement n°2000-03 du CRBF, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

Le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie est identique à celui retenu pour les comptes consolidés du Groupe. Seule la méthode de consolidation change pour les entreprises d'assurances et les entités du secteur non financier, consolidées comptablement par intégration globale et prudemment par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir le risque de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base de catégorie 1, des fonds propres additionnels de catégorie 1, des fonds propres de catégorie 2 et des déductions réglementaires (en particulier, pour les participations dans les entités du secteur financier).

Depuis le 1er janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels

qui ont pour vocation de réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Note R2 – Suivi du risque de crédit

▪ POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le Groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

▪ RISQUE DE CREDIT

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du Groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du Groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le Groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Elle bénéficie d'outils internes dont notamment un système de notation des contreparties, et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du Groupe toutes les informations traitées.

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par le Conseils d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du Groupe.

Arriérés de paiement et encours dépréciés bénéficiant de garanties reçues

31.12.2017	Arriérés de paiement					VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés
	En K€	<3 mois	>3 mois <6mois	>6mois <1 an	>1 an			
Instruments de capitaux propres						100	100	
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	1 094	1 094	0
Admin. publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
Etablissement de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Institutions non établissements de crédits	0	0	0	0	0	1 094	1 094	0
Prêts et avances	71 416	373	2 501	7	74 297	107 595	181 892	0
Admin. publiques	7 465	0	287	0	7 752	485	8 237	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Institutions non établissements de crédits	0	0	36	0	36	425	461	0
Grandes entreprises	50 824	302	2 041	7	53 174	77 621	130 795	0
Clientèle de détail	13 127	71	137	0	13 335	29 064	42 399	0
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	71 416	373	2 501	7	74 297	108 789	183 086	0

31.12.2016	Arriérés de paiement					VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés
	En K€	<3 mois	>3 mois <6mois	>6mois <1 an	>1 an			
Instruments de capitaux propres						185	185	
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	1 311	1 311	0
Admin. publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
Etablissement de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Institutions non établissements crédits	0	0	0	0	0	1 311	1 311	0
Prêts et avances	73 457	1 431	2 738	5	77 631	99 192	176 823	0
Admin. publiques	3 180	0	33	0	3 213	0	3 213	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Institutions non établissements de crédits	33	0	0	0	33	4 612	4 645	0
Grandes entreprises	6 281	0	24	0	6 305	8 603	14 908	0
Clientèle de détail	63 963	1 431	2 681	5	68 080	85 977	154 057	0
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	73 457	1 431	2 738	5	77 631	100 688	178 319	0

Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants reprenant, notamment, la production et la ventilation des crédits ainsi qu'une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants à travers divers comités et lors des Conseils d'Administration.

▪ ELEMENTS D'INFORMATION SUR LA GESTION DU RISQUE

Un système de cotation national déployé par tous les groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle II, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique au sein du Groupe pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

■ TRAITEMENT DES ENCOURS DE LA BANQUE DE DETAIL

Un traitement non centralisé des dossiers

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les chargés d'engagements collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Ils permettent aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossiers, et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle II.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses. Les outils intègrent également la notion de contagion ; ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées ; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

■ DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES LIMITES D'ENGAGEMENT FIXEES EN MATIERE DE RISQUE DE CREDIT

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2017	31.12.2016
Prêts et créances (hors pensions)		
Etablissements de crédit	1 801 909	1 798 028
Clientèle	10 135 193	9 735 748
Exposition brute	11 937 102	11 533 776
Dépréciations	-114 691	-116 608
Etablissements de crédit	0	0
Clientèle	-114 691	-116 608
Exposition nette	11 822 411	11 417 168

	31.12.2017	31.12.2016
Répartition des crédits par type de clientèle		
Administrations et banques centrales	13,5%	13,4%
Etablissements (institutions)	10,8%	11,7%
Entreprises (corporate)	6,3%	6,4%
Clientèle de détail (retail)	69,4%	68,5%

	31.12.2017	31.12.2016
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	98%	92%
Europe hors France	2%	8%
Autres pays	0%	0%
Répartition géographique des prêts interbancaires		

	31.12.2017	31.12.2016
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement	203 055	200 009
Dépréciation individuelle	-95 460	-100 817
Provision collective des créances	-19 231	-15 791
Taux de couverture global	56,5%	58,3%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	47,0%	50,4%

	31.12.2017	31.12.2016
Structure des encours interbancaires par note		
AAA et AA+	0,0%	0,0%
AA et AA-	19,3%	16,7%
A+ et A	79,9%	83,3%
A- et BBB+	0,8%	0,0%
BBB et en dessous	0,0%	0,0%

▪ TRAITEMENT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT POUR COMPTE PROPRE

S'agissant des activités d'investissement, les équipes de la Direction Financière du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gèrent 5 portefeuilles distincts.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit la politique globale de gestion du risque de liquidité et d'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ses décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

▪ RISQUES DE GESTION DE BILAN

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui figurent dans un "référentiel de gestion de bilan Groupe" harmonisé au sein du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectifs prioritaires l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

▪ RISQUE DE LIQUIDITE

Comme tous les établissements de crédit, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Au sein du Groupe, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière. La politique globale du risque de liquidité est positionnée au niveau du Comité Stratégique.

Pour se refinancer le Groupe dispose de plusieurs sources :

- 1- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A à long terme ;
- 2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et limitée à 1 500 M€ pour le financement de son portefeuille titres ;
- 3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH ;
- 4- un encours 661 M€ de titres éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31.12.2017.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable du Service Trésorerie et Gestion Financière de procéder à des opérations de couvertures ;
- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

La marge transformée supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan :

- les marges dégagées sur les portefeuilles ;
- la liquidité du Groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2017 s'élevait à 2 167 M€ contre 2 414 M€, hors opération Zéphyr, soit en diminution de 247 M€.

Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel est exercé pour :

- le Liquidity Coverage Ratio : au 31 décembre 2017, il atteint 121,82% ;
- le Net Stability Funding Ratio : au 31 décembre 2017, il est calculé à 106,62%.

<i>Tableau des maturités pour le risque de liquidité</i>								
Ventilation des maturités pour le risque de liquidité	31.12.2017							
Maturités résiduelles contractuelles en K€	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	TOTAL
Actif								
Caisse – Banque Centrale	89 047							89 047
Dépôts à vue Etablissements de Crédit	234 695							234 695
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	4	4	33		3 655			3 696
Actifs fin. disponibles à la vente			13 658	277 116	326 396	80 678	1 830 284	2 528 132
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	563 385	331 064	886 061	1 167 033	2 416 962	6 422 899		11 787 404
Placements détenus jusqu'à leur échéance				615		5 773		6 388
Passif								
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	1				3 537			3 538
Passifs fin. évalués au coût amorti	6 695 385	442 110	919 369	934 520	1 899 089	1 234 644	49 994	12 175 111

Tableau issu de la consolidation prudentielle qui consolide la filiale ACMAN par mise en équivalence au lieu de l'intégration globale en normes IFRS.

▪ GESTION DU RISQUE GLOBAL DE TAUX D'INTERET

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie dispose d'une cellule ALM dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Elle applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein d'un comité exécutif trimestriel dédié à l'ALM et présentées pour validation en Comité des Risques, puis en Conseil d'Administration.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier. Ce système comprend des limites fixées au niveau national :

- limite de sensibilité du PNB : une limite de sensibilité du PNB à deux ans, incluant la production nouvelle a été mise en place. Cette limite, suivie annuellement, a été fixée en 2017 à +/-6% sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/-1% sur les taux variables, +/-0.5% sur les taux réglementés) ;
- limite sur la valeur instantanée de l'établissement : elle est évaluée par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme. La valeur actuelle nette (VAN) de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation CRD IV, transposée pour cet aspect dans l'arrêté du 3 novembre 2014, la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20 % des fonds propres. La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marché, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que le remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle.

Au 31 décembre 2017, la sensibilité de la VAN à une hausse des taux de 200 pb est de -71 M€ et de -17 M€ en cas de baisse des taux de 200 pb.

▪ GESTION DU RISQUE GLOBAL DE CHANGE

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ne supporte pas de risque de change.

▪ GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Disposant de fonds propres excédentaires, dont une partie n'est pas mobilisée par la banque de détail et ses participations, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au niveau du Groupe, développe des activités d'investissement pour compte propre pouvant générer un risque de marché. Cela répond à la volonté d'optimiser les résultats du Groupe en profitant de l'expertise acquise depuis de nombreuses années et de maintenir la présence de sa signature sur les marchés.

Au travers de ses activités, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ne gère pas de portefeuille de négociation au sens strict du terme et n'est donc pas soumis aux déclarations réglementaires liées aux risques de marché.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gère 5 portefeuilles d'investissement distincts :

Portefeuille de Capitalisation Long Terme

Ce portefeuille a pour objectif de rechercher sur un horizon de moyen-long terme une rentabilité annuelle absolue de l'ordre de 4% à 6% de l'actif risqué en limitant son exposition en termes de consommation de fonds propres réglementaires à hauteur de 60 M€.

Il est constitué principalement de fonds (de type OPCVM ou fonds de plateforme alternative) pouvant poursuivre soit des stratégies directionnelles (Taux, Crédits, Actions, Matières premières), soit des stratégies d'arbitrage (Actions, Obligations Convertibles, Gestion Alternative...).

Sa gestion est strictement encadrée par un Comité Stratégique placé au niveau du Directeur Général ; les décisions sont présentées en Comité des Risques et validées par le Conseil d'Administration. Ce comité se réunit à minima 2 fois par an.

Au 31 décembre 2017, son encours atteint 80 M€ et son exposition est répartie sur 18 fonds différents. La performance annuelle du portefeuille atteint 4,12% et contribue au résultat courant avant impôt de la Caisse Fédérale à hauteur de 6,7 M€.

Portefeuille de Distribution

La totalité du portefeuille de distribution a été placée en gestion extinctive depuis l'exercice 2014.

L'encours résiduel du portefeuille, exclusivement constitué de titrisations à la fin de l'exercice, s'élève à 6 M€ contre 13 M€ fin 2016.

Portefeuille de Gestion de la Liquidité

Créé en janvier 2012, ce portefeuille regroupe tous les actifs liquides au sens de la réglementation Bâle III. Son encours comptable au 31/12/2017 s'élève à 410,13 M€. Il est investi principalement en OPCVM monétaire (250 M€) et en obligations liées à du risque souverain français (153 M€), le solde étant investi en Obligations sécurisées émises par des établissements bancaires français notés A-.

Portefeuille de Rendement

Le portefeuille de rendement a été constitué en 2013. Il a vocation à être investi principalement en fonds d'investissements collectifs ou en obligations à faible risque détachant annuellement des coupons et exposés sur du risque de crédits. Son encours au 31 décembre 2017 est de 69 M€, dont 60 M€ d'OPCVM.

Au 31 décembre 2017, la contribution de ce portefeuille au résultat courant avant impôt atteint 1,50 M€.

Portefeuille d'actifs non liquides

Ce portefeuille a vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides. Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. La principale stratégie retenue est le Private Equity. D'un point de vue risque, il est entièrement immobilisé en fonds propres.

Son encours s'élève à 76 M€ au 31 décembre 2017. Il impacte positivement le résultat courant avant impôt 2017 à hauteur de 3,36 M€.

▪ LE RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES

L'instruction 2010-I-01 modifiant l'instruction 200-07 du 4 septembre 2000, et applicable pour la première fois le 31/12/2010 a été mise en œuvre dès l'arrêté annuel 2010. Cette instruction modifie la notion de bénéficiaire lié, précisant que les dépendances entre parties d'un même groupe doivent être appréciées au-delà de la simple détention capitalistique, notamment en fixant les principes de dépendance économique entre parties liées. Elle précise également les modalités de calcul des expositions sur les véhicules basés sur des actifs sous-jacents. Ainsi un important effort de transparence est demandé pour cerner au mieux l'exposition détaillée réelle sur chaque bénéficiaire composant chaque actif composite. Par ailleurs, les taux des coefficients de pondérations sont revus à la hausse, de même que la déclaration systématique des expositions à pondération nulle.

Ce ratio est calculé chaque trimestre selon le critère suivant :

- le montant des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres du Groupe.

Au 31 décembre 2017, les exigences de ce ratio sont respectées.

RAPPORT DE GESTION

En application du règlement ANC 2014-07 de l'autorité des Normes Comptables, le rapport de gestion du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public au siège de la fédération :

Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
43, boulevard Volney
53083 LAVAL Cedex 9
France

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2017

Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Siège social : 43 Boulevard Volney – 53 000 LAVAL

CIFRALEX

SIEGE SOCIAL : 92 AVENUE ROBERT BURON – 53 000 LAVAL

TEL : +33 (0) 2 43 59 16 32 – FAX : +33 (0) 2 43 49 12 12

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 469 120 EUROS – RCS Laval 392 097 226

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92 075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 – FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A
DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS – RCS NANTERRE 784 824 153

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

➤ **Risque de crédit - Dépréciation des prêts et créances sur base individuelle, collective et sectorielle**

Le groupe CM MABN est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts. Les expositions aux risques de crédit et de contrepartie envers la clientèle représentent près de 67% du total bilan au 31 décembre 2017 et le stock de dépréciation sur les encours de crédits s'élève à 114,7 M€ pour un encours brut de 10 235 M€ (dont un encours brut faisant l'objet de dépréciation individuelle de 203 ME). Le coût du risque sur l'exercice 2017 s'élève à -8,6 M€.

Le groupe CM MABN constitue des dépréciations destinées à couvrir les risques avérés de pertes. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des crédits et engagements hors bilan concernés ou de dépréciations collectives et sectorielles pour les portefeuilles de crédits présentant des risques homogènes et non dépréciés individuellement. Une dépréciation individuelle est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties.

Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation collective sur la base de pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité, observées, en interne ou en externe appliquées aux encours.

La démarche de dépréciation sectorielle est mise en œuvre au sein du groupe et s'inscrit dans le prolongement de constats tant externes qu'internes. Elle est notamment liée à l'incidence

probable d'évolutions macroéconomiques aux niveaux national et régional et à l'exposition du groupe au travers de ses agences « Entreprises ».

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques sur des bases individuelles, collectives et sectorielles.

➤ **Règles et méthodes comptables appliquées aux instruments financiers**

Le groupe CM MABN détient des actifs financiers pour lesquels la valorisation retenue comptablement fait appel au jugement de la direction.

Les instruments financiers visent principalement les actifs disponibles à la vente et les instruments dérivés dans les comptes consolidés du groupe CM MABN.

Les actifs financiers disponibles à la vente détenus par le groupe CM MABN dans les comptes consolidés s'élèvent à 2 526 M€ au 31 décembre 2017 contre 2 608 M€ au 31 décembre 2016.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation des positions sur les instruments financiers. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le groupe et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

➤ **Valorisation des actifs disponibles à la vente – cession des titres CIC**

Les actifs financiers disponibles à la vente détenus par le groupe CM MABN dans les comptes consolidés s'élèvent à 2 526 M€ au 31 décembre 2017 contre 2 608 M€ au 31 décembre 2016.

Comme mentionné en note 3.3 des annexes, ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Au 31 décembre 2017, les gains et pertes latents ou différés sur actifs financiers disponibles à la vente s'élèvent à 958 M€ contre 961 M€ au 31 décembre 2016.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation des actifs disponibles à la vente et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par le groupe CM MABN pour leurs dépréciations et plus particulièrement celles relatives aux titres de capitaux propres.

Par ailleurs, dans le cadre de l'offre publique d'achat lancé en août 2017 par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, la Caisse Fédérale du CM MABN a cédé l'intégralité des titres CIC comme mentionné au titre des événements significatifs en annexe, générant une plus-value à hauteur de 67,4 M€ comptabilisée en produit net bancaire. La plus-value est soumise au régime fiscal des plus-values à long terme.

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous nous sommes assurés du correct traitement comptable et fiscal de cette cession.

➤ **Prise de contrôle de la société HELLOASSO**

Le 30 novembre 2017, la Caisse Fédérale du CM MABN a pris le contrôle exclusif de la SAS HELLOASSO par l'acquisition de 69,98 % des titres (y compris ceux antérieurement détenus par la société Volney Développement).

Le caractère inhabituel de cette opération et son implication en termes de consolidation (application IFRS 3) nous conduisent à identifier cette transaction comme centrale dans la définition de notre approche d'audit.

Dans les comptes consolidés, la SAS HELLOASSO est intégrée globalement et l'application d'IFRS 3 conduit à reconnaître un goodwill de 12,7 M€ ainsi que des actifs incorporels séparément identifiables au titre de :

- La marque non amortissable pour 1,6 M€ ;
- La liste clients amortie sur 8 ans pour 2,5 M€ ;
- La technologie amortie sur 5 ans pour 2,0 M€.

Les actifs incorporels non amortis feront l'objet d'un test de dépréciation annuel. L'opération conduit en outre à reconnaître dans les comptes consolidés une dette de 17,2 M€ en contrepartie des réserves au titre de l'engagement de rachat de parts des fondateurs.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu le caractère raisonnable des estimations de la direction dans le cadre de l'évaluation des actifs incorporels séparément identifiables et du goodwill résiduel.

VERIFICATION DU RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Laval et à Paris La Défense, le 24 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

CIFRALEX

Antoine BUTROT

MAZARS

Anne VEAUTE

Crédit  Mutuel

Maine-Anjou, Basse-Normandie
